



*L'espoir naît de la volonté*

# Centre Educatif Fermé Saint-VENANT

PROJET D'ETABLISSEMENT  
CENTRE ÉDUCATIF FERMÉ  
DE  
SAINT-VENANT



**Allée Charles de Foucauld BP 1016  
62350 SAINT-VENANT**



## Table des matières

PREAMBULE.....	6
1 <sup>ère</sup> PARTIE.....	9
POSITIONNEMENT DU CEF DE SAINT-VENANT DANS L'ENVIRONNEMENT .....	9
1.1- Une politique pénale des mineurs en mutation .....	9
1.2- Le cursus institutionnel et les valeurs associatives d'ABCD.....	9
1.3- L'utilité sociale du CEF de Saint-Venant .....	10
1.4- Le CEF de Saint-Venant et le respect du cadre.....	10
1.4.1 Le cadre de l'intervention éducative .....	11
1.4.2 La mission .....	11
1.4.3 La structuration juridique .....	12
1.5- Les caractéristiques et les besoins des mineurs accueillis au CEF de Saint Venant .....	12
1.6- Une localisation du CEF de Saint Venant opportune quant à son environnement.....	15
1.7- Le réseau relationnel externe de l'établissement.....	16
1.8- Les valeurs fondamentales de l'équipe du CEF.....	17
1.9- Nos choix éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques.....	17
1.9.1 Choix éducatifs.....	18
1.9.2 Choix pédagogiques .....	20
1.9.2.1 L'évaluation de mineur à son admission :.....	21
1.9.2.2 L'emploi du temps scolaire .....	21
1.9.2.3 Le Projet pédagogique.....	22
1.9.2.4 Le suivi du jeune .....	22
1.9.3. Choix thérapeutiques.....	22
1.10- L'offre de services, l'action éducative .....	23
1.10.1 Les activités sportives, culturelles et de loisirs.....	24
1.10.1.1 Activité pêche.....	26
1.10.1.2 Atelier sculpture .....	26
1.11- L'offre de service, le Restaurant d'application .....	26
1.11.1 Le déroulé d'une séance .....	27
1.11.2 La Ferme Pédagogique.....	27
1.12 - L'offre de service, le médico-psychologique.....	28
1.12.1 La Prise en Charge Psychiatrique et Ateliers Thérapeutiques.....	28
1.12.2 L'atelier relaxation .....	28
1.12.3 Le déroulement de l'atelier.....	29
1.12.4 L'atelier sophrologie .....	29

1.12.4.1 Le déroulement de l'atelier.....	29
1.12.5 L'atelier socio-esthétique .....	29
1.12.6 Le déroulement de l'atelier.....	30
1.12.7 L'atelier Psychoboxe.....	30
1.12.8 L'atelier Equestre et équithérapie (Centre équestre de Saint Venant).....	31
1.13- L'offre de services, la prise en charge médicale (infirmiers).....	31
1.13.1 L'atelier Education à la santé .....	31
1.13.2 L'équilibre alimentaire.....	32
1.13.3 Déroulement des séances.....	32
1.13.4 La vie sexuelle et affective (Sidaction et les Infections Sexuellement Transmissibles) ..	33
1.13.5 Déroulement des séances.....	33
1.13.6 Les addictions.....	34
1.13.7 Déroulement des séances.....	34
1.13.8 Atelier « A la rencontre de soi ».....	34
1.13.9 Autres suivis et consultations assurés par les infirmiers. ....	34
2 <sup>ème</sup> PARTIE.....	36
LA METHODOLOGIE D'ACTION DE L'ETABLISSEMENT .....	36
2.1- Les différentes étapes du placement .....	36
2.2- La phase d'accueil et d'observation.....	36
2.3- La phase d'activités intensives.....	37
2.4- Le module de préparation à la sortie.....	37
2-5 Le dispositif d'accueil au C.E.F de Saint-Venant .....	38
2.5.1 But et enjeux.....	38
2.5.2 L'audience : un temps fondateur du placement.....	38
2.5.3 L'arrivée du jeune .....	38
2.6- Les critères de désignation des référents.....	39
2.7.2 La détermination de réponses aux besoins repérés.....	42
2.7.3 La mise en œuvre et le suivi du projet personnalisé.....	42
2.8- Les modes de relation des mineurs avec les familles.....	42
2.8.1 L'évaluation des prestations .....	42
2.8.2 Champ de l'évaluable.....	43
2.8.3 Objectifs de l'évaluation .....	43
2.8.4 Modalités et critères d'évaluation .....	43
3 <sup>ème</sup> PARTIE.....	45
L'ORGANISATION MATERIELLE, HUMAINE ET INFORMATIONNELLE DU CEF .....	45

3.1- Les conditions matérielles d'accueil .....	45
3.1.1. Le site et les locaux .....	45
3.1.2 Les principaux équipements internes .....	45
3.1.3 Principaux matériels : .....	46
3.2- Les ressources humaines .....	47
3.2.1 Les compétences opérationnelles disponibles .....	47
3.2.2 L'organigramme et les fonctions.....	48
3.2.3 La gestion des personnels.....	51
3.3- L'organisation du temps de travail et de l'activité.....	53
3.3.1 Réfléchir et élaborer .....	53
3.3.2 Assurer une mise en projet et un suivi individuel .....	53
3.3.3 Eduquer, former, soigner et surveiller les mineurs.....	53
3.3.4 Préparer à l'insertion .....	54
3.4- La politique de communication et d'information.....	54
3.4.1 Communication interne .....	54
3.4.2 Communication externe .....	57
3.5- Le Comité de pilotage .....	57
3.6- Veille institutionnelle et prospective.....	57
3.6.1 Veiller pour prévenir .....	57
3.6.2 Posséder une capacité prospective.....	58

## PREAMBULE

L'article 33 de l'ordonnance du 2 février 1945 dispose que : Les centres éducatifs fermés sont des établissements publics ou des établissements privés habilités dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat, dans lesquels les mineurs sont placés en application d'un contrôle judiciaire ou d'un sursis avec mise à l'épreuve ou d'un placement à l'extérieur ou à la suite d'une libération conditionnelle. Au sein de ces centres, les mineurs font l'objet des mesures de surveillance et de contrôle permettant d'assurer un suivi éducatif et pédagogique renforcé et adapté à leur personnalité.

La violation des obligations auxquelles le mineur est astreint en vertu des mesures qui ont conduit à son placement dans le centre peut entraîner, selon le cas, le placement en détention provisoire ou l'emprisonnement du mineur.

L'habilitation prévue à l'alinéa précédent ne peut être délivrée qu'aux établissements offrant une éducation et une sécurité adaptées à la mission des centres ainsi que la continuité du service. A l'issue du placement en centre éducatif fermé ou, en cas de révocation du contrôle judiciaire ou du sursis avec mise à l'épreuve, à la fin de la mise en détention, le juge des enfants prend toute mesure permettant d'assurer la continuité de la prise en charge éducative du mineur en vue de sa réinsertion durable dans la société.

Depuis 2014, ont été diffusées plusieurs notes et circulaires sur le fonctionnement des établissements et services du SP comme du SAH, qui ont vocation à s'appliquer aux CEF

- ✓ Note relative à la mise en œuvre et à l'organisation d'une chaîne de permanence au sein des services de la DPJJ en date du 13 février 2015 ;
- ✓ Note relative à la mise en œuvre d'un plan d'action de la DPJJ en matière du respect du principe de laïcité et des pratiques religieuses des mineurs pris en charge dans les établissements et services du SP et du SAH et du principe de neutralité par les agents prenant en charge ces mineurs en date du 25 février 2015 ;
- ✓ Lignes directrices relatives à l'élaboration du règlement de fonctionnement des établissements collectifs de placement judiciaire du SP et du SAH en date du 4 mai 2015 ;
- ✓ Circulaire relative à la campagne budgétaire 2015 des établissements et services concourant à la mission de protection judiciaire de la jeunesse (circulaire de tarification) du 27 avril 2015.

Par ailleurs, en déclinaison de la charte d'engagement réciproque entre l'Etat, le mouvement associatif et les collectivités territoriales de février 2014, une charte d'engagements réciproques entre la DPJJ et les fédérations associatives UNIOPSS-CNAPE-FN3S-Citoyens et Justice a été signée le 30 janvier 2015.

Ont été diffusés, s'agissant des textes spécifiques aux CEF :

- ✓ Les instructions relatives au pilotage des CEF du SP et du SAH en date du 21 février 2014,
- ✓ L'arrêté du 31 mars 2015 relatif aux règles d'organisation, de fonctionnement et de prise en charge des centres éducatifs fermés du SP de la PJJ qui définit les exigences de la prise en charge des mineurs,

Et sont actuellement en projet :

- ✓ L'arrêté portant cahier des charges pour le SAH ;

- ✓ La circulaire d'application de l'arrêté du 31 mars 2015 portant cahier des charges des CEF du secteur public et de l'arrêté du secteur associatif habilité de la PJJ non encore publié.

De par le fonctionnement des Centres Educatifs Fermés et de la population que ses professionnels prennent en charge, l'ensemble de ces structures a connu, à un moment, une période de fragilisation. Les problématiques des jeunes qui y sont accueillis et leur complexité en sont effectivement les causes sans pour autant nier les dysfonctionnements des établissements dont les causes sont généralement liées à une mauvaise gestion managériale.

Alors que depuis le démarrage de son activité, le CEF de Saint-Venant n'a jamais traversé de crise aiguë, il vient de vivre un moment important en fin de 2015 et en début de cette année de 2016.

La visite du Contrôleur Général des Lieux de Privation de Liberté et l'audit PJJ ont attiré l'attention et provoqué une injonction adressée à l'association ABCD par Madame la Préfète.

Les membres du Conseil d'Administration de l'association gestionnaire ABCD, conscients du risque de la fermeture de l'établissement et de ses conséquences, ont pris les décisions qui s'imposaient.

Soutenu dans cette démarche par la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire, un plan d'action a été mis en place afin de répondre aux exigences de l'injonction.

Des groupes de réflexion ont été mis en place afin d'élaborer ce projet et plus particulièrement d'analyser les dysfonctionnements, de repérer les écarts et les rectifier. Tous les salariés du Centre Educatif Fermé ont participé à cette démarche. Ce travail, rendu possible grâce tout d'abord à une réelle compétence des salariés du CEF et également grâce à l'expérience de dix ans d'un professionnel à la tête d'un Centre Educatif Fermé et de plusieurs années auprès d'adolescents astructurés, en délicatesse avec la Loi et en grande souffrance.

L'équipe pluridisciplinaire reprend donc le projet d'établissement initial et dont la mise en œuvre a largement fait ses preuves durant plusieurs années. Le Centre Educatif Fermé de Saint-Venant est en effet ouvert depuis le 23 février 2006.

Avant toute chose il a fallu rappeler à l'ensemble des acteurs aussi bien salariés que bénévoles, les valeurs de notre association ABCD et son projet. Ce sont ces valeurs et ce projet qui font sens entre nous tous et qui mobilisent les membres du CA d'ABCD. Le militantisme de ces derniers guide et soutient les actions des professionnels sur le terrain tout en respectant le cadre législatif et procédural du champ de l'intervention et auquel répondent les pratiques éducatives contraignantes au sein du Centre Educatif Fermé.

L'association ABCD prône et défend un management participatif. C'est dans ce cadre que les travaux relatifs à la réactualisation du projet d'établissement ont eu lieu. Chacun a pu exprimer son point de vue et sa volonté après décision par les instances compétentes d'investir le projet et les pratiques à venir. Notre volonté est que chaque acteur soit conscient que la réussite d'un tel projet dépend de l'addition de l'ensemble et de la participation de chacun. Nous savons en effet qu'un projet d'établissement ne peut se réaliser à l'évidence par l'équipe de Direction seule.

Cette volonté affichée de notre association s'appuie sur la certitude de ses membres : « un établissement sera à notre sens d'autant mieux préparé aux aléas internes et externes qu'il sera engagé dans une dynamique de projet où les valeurs affichées ont été, elles aussi, débattues ».

Pour ABCD, la conception de ce projet d'établissement répond à une obligation légale de l'article 12 de la loi du 2 janvier 2002 et sa refonte répond à l'injonction de Madame La préfète. C'est un outil réactualisé qui nous permet d'entrer dans le cadre d'une amélioration des services rendus, de réajuster l'offre et la forme de prestation, de résoudre les problèmes liés à des dysfonctionnements,

de réfléchir sur le sens de l'accompagnement et de la relation au jeune, d'affirmer un sens fédérateur et une culture commune. La mise en place d'une veille stratégique permet désormais de prévenir l'installation d'une routine dans les pratiques professionnelles. Cette veille consiste à instaurer des techniques de recherche documentaire (juridique, économique, sociétale ...) et de traitement de l'information qui aide et permet la prise de décision stratégique. Elle doit faciliter une vision synoptique de l'établissement dans son environnement ce qui permet d'évoluer au mieux en apportant la nécessaire réactivité. L'administrateur délégué de l'Association ABCD concourt à cette veille. Il réalise en effet le lien indispensable entre l'établissement et l'Association. Il est par ailleurs le témoin d'une évolution sereine nécessairement validée par le Conseil d'Administration.

Aux yeux de nos partenaires, le projet d'établissement permet de présenter la structure, son utilité sociale et les actions éducatives, pédagogiques et thérapeutiques qui fondent sa raison d'être. Il devient donc un outil de communication externe.

# 1<sup>ère</sup> PARTIE

## POSITIONNEMENT DU CEF DE SAINT-VENANT DANS L'ENVIRONNEMENT

### 1.1- Une politique pénale des mineurs en mutation

La Justice Pénale des mineurs est aujourd'hui en profonde mutation. L'ordonnance de 1945 relative à l'enfance délinquante a fait l'objet d'un consensus relatif jusqu'à la fin du XX<sup>ème</sup> siècle. Un modèle thérapeutique de justice qui considérait que l'infraction commise par un mineur était le symptôme d'une situation sociale et psychologique dont le jeune était la victime et qu'il fallait traiter par une mesure éducative. Or, certains pensent que ce modèle n'a pas atteint ces objectifs et face à cet échec, un nouveau modèle de justice est aujourd'hui proposé. Il considère que la croissance de la délinquance des mineurs repose sur un sentiment d'impunité. Le législateur crée donc, via la loi du 9 septembre 2002, les Centres Educatifs Fermés, institutions qui permettent aux mineurs, si besoin, **sous la contrainte**, de suivre un programme **éducatif**. S'ils ne s'y soumettent pas, les mineurs placés en CEF encourent le risque d'être incarcérés. A la différence du texte de 1945, la règle n'est plus la mesure de protection et d'éducation et l'exception les condamnations pénales, les unes et les autres sont légitimes. La responsabilité pénale des mineurs est ici affirmée.

La philosophie de l'éducation inhérente à la loi du 5 mars 2007, relative à la prévention de la délinquance, s'appuie sur l'idée que l'être humain est un individu rationnel, un être qui recherche son avantage et veut éviter les désagréments. Le législateur incite donc chaque citoyen à respecter les lois et le **dissuade** de commettre des infractions. L'éducation consiste ici à construire un individu qui vit conformément aux règles et à cette fin, la **sanction** est l'outil pédagogique principal.

### 1.2- Le cursus institutionnel et les valeurs associatives d'ABCD

L'Association ABCD, créée en 1984, s'est d'abord spécialisée dans la réinsertion des personnes toxicomanes. Après avoir conçu l'aide apportée sur un mode bénévole, l'Association ouvre un Centre de Soins Spécialisés en Toxicomanie, à Saint-Omer en 1989, avant d'élargir son champ d'action aux détenus et aux délinquants en déployant des antennes Justice-Toxicomanie à Béthune et à Calais, puis en ouvrant des Centres Méthadone à Boulogne-sur-Mer et à Calais. Ces centres médico-sociaux, financés par l'Assurance Maladie, ont, vu l'évolution de la réglementation, bénéficié d'un agrément C.S.A.P.A. (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) en 2010. En 2013, s'ouvre un Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour les Usagers de Drogues, à Calais. (C.A.A.R.U.D.). En 2014, l'Association ouvrira un second C.A.A.R.U.D. à Arras et, après modification de ses statuts, un Espace Ressources Cancers à Saint-Omer.

L'Association a souhaité diversifier ses activités, à partir de 2003, en créant un Centre Educatif Renforcé (C.E.R) à Isbergues, puis, un Centre Educatif Fermé (CEF) à Saint-Venant, en 2006. Il paraît utile de préciser, dans la mesure où l'on relève chez les jeunes pris en charge par la P.J.J. une importante prévalence de sujets addicts au tabac, à l'alcool et aux produits illicites (cf. étude INSERM de 1998 renouvelée en 2002), que les missions des services de soins et d'accompagnement des mineurs délinquants sont effectivement par nature complémentaires et forment un socle indissociable pour l'Association ABCD.

Ses actions **d'Aide de Soins et de prise en charge** envers les mineurs qui lui sont confiés et les adultes qui se confient à elle, sont fortement liées à ses valeurs de :

- ✓ **Respect du droit,**
- ✓ **Préservation de la dignité de chacun,**

- ✓ **Accompagnement vers l'épanouissement et la réintégration de la personne par l'écoute et le dialogue grâce à l'ouverture, la compréhension et la disponibilité de ses adhérents**

L'Association ABCD souhaite offrir aux personnes en difficulté, mineures ou adultes, les meilleures possibilités d'épanouissement et de réintégration dans la vie sociale, familiale et professionnelle. Ceci a justifié son engagement dans l'accompagnement des mineurs délinquants dans un CER puis dans un CEF.

### **1.3- L'utilité sociale du CEF de Saint-Venant**

Le CEF de Saint-Venant dispose d'une capacité d'accueil de douze jeunes (garçons et filles), âgés **de 13 à 18 ans**. Ces mineurs y sont placés dans un cadre pénal, dont le contour est déterminé par une décision de contrôle judiciaire ou un jugement prononçant une condamnation assortie d'un sursis avec mise à l'épreuve. Ils peuvent également être accueillis dans le cadre d'un aménagement de peine ou d'un placement extérieur.

Les attentes sociétales à l'endroit du dispositif CEF, telles qu'elles figurent dans le cahier des charges P.J.J. de 2003, relèvent en premier lieu d'un souci de prévention : Les Centre Educatif Fermés sont en effet destinés à « *prévenir la persistance et le renouvellement des comportements délinquants de mineurs placés dans le cadre d'une décision de **contrôle judiciaire** ou d'un **sursis avec mise à l'épreuve*** ». Dans la mesure où les CEF sont habilités à accueillir des mineurs délinquants multirécidivistes ou multiréitérants ou ayant commis des faits d'une particulière gravité, nous pouvons ici souligner qu'il s'agit d'une logique de prévention tertiaire.

Ces attentes s'apparentent également à une recherche de solutions. En effet, un objectif d'insertion est également fixé par le législateur.

Les services rendus par l'établissement depuis son ouverture ont fait montre pour certains jeunes :

- ✓ d'une aide à la prise de conscience de la gravité des faits reprochés,
- ✓ de mettre fin à une dérive délinquante,
- ✓ de permettre l'appropriation des règles de vie en société,
- ✓ de l'apprentissage de l'hygiène et du savoir vivre,
- ✓ de réaliser un bilan de santé,
- ✓ de se libérer d'une addiction à un produit stupéfiant,
- ✓ de réintégrer une classe externalisée,
- ✓ de définir et valider une orientation professionnelle,
- ✓ de se situer dans une équipe de travail,
- ✓ de produire un avis interdisciplinaire sur l'accessibilité éducative, pédagogique et thérapeutique de chaque mineur,
- ✓ Le travail avec les détenteurs de l'autorité parentale.

### **1.4- Le CEF de Saint-Venant et le respect du cadre**

Par arrêté en date du 31 mars 2015, le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice a approuvé un cahier des charges pour les centres éducatifs fermés (CEF). Ce cahier des charges définit les modalités liées à la spécificité du placement judiciaire dans les CEF. Il fournit un cadre général aux CEF du secteur public et constitue la référence à l'élaboration du projet d'établissement.

Notre association ABCD fait le choix de faire sien ce cahier des charges, dans l'attente de sa confirmation en ce qui concerne les CEF gérés par le Service Associatif Habilité.

La circulaire d'application du 10 mars 2016 de l'arrêté n° JUSF1509326A du 31 mars 2015 relatif aux règles d'organisation, de fonctionnement et de prise en charge des centres éducatifs fermés du secteur public de la protection judiciaire de la jeunesse NOR : JUSF1607483C a pour objet de présenter les obligations résultant de ce cahier des charges. Elle comprend également en annexe des fiches techniques auxquelles les professionnels chargés de la mise en œuvre, du suivi et du contrôle du respect de ce cahier des charges se réfèrent. Elle ne concerne actuellement pas le CEF gérés par le service associatif habilité pour des raisons juridiques mais son contenu est parfaitement utile pour venir en aide aux jeunes concernés.

### **1.4.1 Le cadre de l'intervention éducative**

Les missions et les modalités de prise en charge des mineurs sont conduites conformément aux instructions d'orientation de la protection judiciaire de la jeunesse et notamment :

- ✓ Le cahier des charges des Centre Educatif Fermés de 2003,
- ✓ la circulaire du 13 novembre 2008 visant à améliorer la prise en charge des mineurs placés en centre éducatif fermé,
- ✓ la circulaire d'orientation relative à l'action d'éducation dans le cadre pénal du 2 février 2010,
- ✓ la note d'orientation de la protection judiciaire de la jeunesse du 30 septembre 2014,
- ✓ la note relative à la mesure judiciaire d'investigation éducative du 23 mars 2015,
- ✓ la note relative à l'action éducative en milieu ouvert au sein des services de la PJJ du 22 octobre 2015,
- ✓ la note relative à l'action éducative dans le cadre du placement judiciaire du 22 octobre 2015,
- ✓ la note relative à l'action de la protection judiciaire de la jeunesse dans les parcours d'insertion scolaire et professionnelle des jeunes confiés du 24 février 2016.

### **1.4.2 La mission**

Dans le cadre d'une action éducative au titre de l'article 33 de l'ordonnance du 2 février 1945 et du code de procédure pénale, le CEF de Saint Venant garantit un accueil permanent de 12 mineurs délinquants, garçons et filles.

Le placement au sein de notre établissement constitue une alternative à l'incarcération et est destiné à la prise en charge de mineurs multirécidivants, multirécidivistes ou ayant commis des actes d'une particulière gravité.

Le Centre Educatif Fermé de Saint Venant accueille des mineurs âgés **de 13 à 18 ans** qui sont placés exclusivement dans le cadre d'une décision de contrôle judiciaire, de sursis avec mise à l'épreuve, de libération conditionnelle ou de placement extérieur. La compétence géographique du CEF de Saint Venant est nationale mais la priorité des placements est donnée aux territoires de la région des Hauts de France pour des raisons de travail avec la famille, de l'intérêt de l'enfant et également de gestion budgétaire.

### 1.4.3 La structuration juridique

Les CEF de Saint Venant relève de l'article L 312-1-I du code de l'action sociale et des familles. Il fait partie des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Il garantit, sous réserve des prérogatives de l'autorité judiciaire, les droits et libertés individuelles énoncés aux articles L.311-3 et L.311-5 du même code.

Tous les outils définis par la loi du 2 janvier 2002 sont mis en place :

- ✓ document individuel de prise en charge (DIPC),
- ✓ charte des droits et des libertés,
- ✓ livret d'accueil, règlement de fonctionnement,
- ✓ projet d'établissement,
- ✓ les instances de participation des usagers,
- ✓ et le recours à une personne qualifiée.

### 1.5- Les caractéristiques et les besoins des mineurs accueillis au CEF de Saint Venant

Avant d'aborder ces caractéristiques, il est indispensable de définir la notion de l'adolescence, période que traversent, au moment de leur prise en charge, tous les mineurs que nous accompagnons.

L'adolescence : au sens étymologique *adolescere* signifie grandir, pousser, croître. « *C'est une seconde naissance, une période de développement au cours de laquelle s'opère le passage de l'enfant à l'adulte* »<sup>1</sup>.

La perspective psychanalytique repose sur le postulat de « *décrire et comprendre l'adolescence comme un processus psychologique nécessaire* ». Après que Freud ait reconnu la nécessité de la puberté, le rôle de la sexualité, ainsi que la pulsion génitale, d'autres auteurs depuis, s'y sont intéressés. Certains aspects ont été mis en exergue tels que l'excitation sexuelle et les modifications pulsionnelles, et même les mécanismes de défenses contre ces bouleversements, qui peuvent révéler parfois des traits psychotiques ou psychopathiques. D'ordre général, l'adolescence est caractérisée par divers éléments dont l'importance diffère selon les adolescents eux-mêmes.

Le terme de l'adolescence, ne s'attarde pas sur les caractéristiques et concepts d'une psychologie de l'adolescent. Ce serait plutôt l'accès à la rencontre de l'adolescent, l'être adolescent. Cette structure de l'adolescence qui passe à l'acte et qui tend à une image délinquante interroge le discours de l'adulte en tant qu'autre, qui a été enfant, adolescent. Ceci pose surtout question sur un autre lieu de l'adolescence associé à leur déviance.

La déviance, et plus particulièrement la délinquance est un comportement qualifié par un sujet qui investit une ou plusieurs significations et représentations sociales<sup>2</sup>. Généralement, les explications données à la délinquance sont plutôt causalistes : Pourquoi devient-on délinquant ? Quelles sont les explications de ces passages à l'acte ? Quels sont les rôles des gènes, de l'environnement familial, du groupe des pairs ? A qui cette délinquance en revient la responsabilité ? En matière pénale, il faut, en effet, identifier un responsable. A un père laxiste ou trop autoritaire ? A une mère hyper protectrice ou insuffisamment maternante ? A des pairs influents ? A un environnement agressant ? Ou même parfois à une pathologie ?

<sup>1</sup> LAROUSSE (2004) « Le grand dictionnaire de psychologie »

<sup>2</sup> S.LESOURD (2007) « La construction adolescente », ERES

Ces questions sont nécessaires dans la prise en charge des adolescents, mais insuffisantes. La responsabilité se partage, mais surtout le jeune se doit aussi d'exister au travers des causes de ces actes dits « délictueux ». Il y a forcément des causes à cette délinquance, mais il y a surtout des raisons. Pourquoi l'adolescent transgresse-t-il ? N'est-il pas simplement en quête de plaisir ?

En effet, en l'acte délictueux, certains perçoivent un comportement hors normes. Et si ce n'était qu'une concrétisation du désir d'exister ? Malgré tout, les moyens utilisés sont discutables car la déviance n'est pas une réalité objective. Elle prend sens par le regard et le discours de l'autre. Et ce rapport à la délinquance est caractérisé par des représentations sociétales et culturelles, différentes et multiples dans chaque société. Ainsi, le fait de poser notre réflexion sur le rapport social et les causes de ces déviances permet de donner un sens à la relation juge/jugé, adolescent/adulte, délinquant/non délinquant.

*« La déviance n'est pas une propriété qui se trouve dans le comportement lui-même, mais bien dans l'interaction entre celui qui commet l'acte et ceux qui y répondent »<sup>3</sup>*

Même si le jeune reconnaît le fait délinquant dans le discours, lorsqu'il devient public, au gré de la loi, il est vécu comme une injustice, voire même comme une agression. Ce rapport paranoïaque de l'adolescent envers le lieu de l'Autre, incarné ici par les forces de la justice, fait de l'extérieur un persécuteur. Ce mécanisme mérite d'être interrogé sur sa représentation, à savoir, s'il est constructif et structurel à cette période adolescente, mais qu'il peut aussi devenir pathologique et déclencher certains traits de personnalité psychopathique.

Comme l'ont développé plusieurs auteurs, tels que GUTTON, RASSIAL et surtout LESOURD, les adolescents expriment leur souffrance de leur situation dite « subjective » au gré de leurs agirs.

L'adolescent passe à l'acte afin d'éviter une certaine angoisse de destruction, produit d'une menace interne « *pseudo menace narcissique* ». Celle-ci est appelée « l'angoisse existentielle »<sup>4</sup>, qui serait apaisée par l'acte violent afin de neutraliser les agirs perçus comme menaçants de l'autre. La vie de l'adolescent est décrite autour d'un « triptyque existentiel », commun aux mécanismes retrouvés dans la psychopathie (les trois D, déni, défit, délit):

- ✓ Le Déni, qui caractérise l'incapacité de l'adolescent à se situer en tant que responsable de ses actes. L'autre est jugé comme l'auteur coupable. En cela, le déni le pousse à avoir l'intime conviction qu'il est victime et qu'il se pose dans l'acte violent pour se défendre.
- ✓ Le Défi, qui est au cœur des conduites des jeunes que nous accompagnons au sein du CEF : défi du droit pénal, de l'autorité des adultes sous toutes les représentations (parents, policiers, éducateurs...) ; mais il faut tout de même soulever un autre type de défi récurrent, c'est le défi de l'autre et de soi, afin de démontrer une certaine omnipotence, et tester les limites de l'impossible, repérés aussi comme les pulsions de vie et de mort, en lien avec les psychoses.
- ✓ Le Délit, facteur prédominant chez ces jeunes placés pour des actes délictueux à répétition, se caractérisant par leur soudaineté et leur brutalité, afin d'exister auprès d'un acte interdit.

Depuis plusieurs années, deux fléaux affectent particulièrement les rapports sociaux : le chômage et la violence, notamment celle des jeunes.

Les travaux de René GIRARD nous rappellent que l'histoire des sociétés est une succession de déchirures, de ruptures, de conflits, de mutations éprouvants pour les hommes qui peuvent toujours

<sup>3</sup> D. PIGEON (1991) « Adolescences délinquantes », DELVAL

<sup>4</sup> Cité par MARCELLI.D et BRACONNIER.A (2004) « Adolescence et psychopathologie », MASSON

avoir tendance à rechercher des boucs émissaires pour rendre possible la vie en société. Or, l'actualité alimente l'imaginaire collectif d'images sombres, inquiétantes voire choquantes et plus particulièrement en ce qui concerne les jeunes fortement concernés et visés par la crise que notre société ne cesse de traverser.

Dans ce contexte, les jeunes et notamment ceux les plus en difficulté, deviennent le réceptacle des projections des angoisses existentielles des adultes en perte de repères, d'identité et sujets à des tendances dépressives.

Cette jeunesse, en mal d'existence qui se caractérise autant par sa souffrance que par sa violence rend les adultes de plus en plus méfiants. On assiste alors à des glissements dangereux et à des passages du statut de victime, d'adolescent en crise, de jeune en difficulté à celui de jeune difficile et délinquant, potentiellement dangereux, menaçant la paix sociale, l'ordre public. L'imaginaire collectif est alors envahi par la peur. C'est ce qui préoccupe l'opinion publique et engage un sentiment d'insécurité mais aussi un sentiment d'impunité.

Une majorité de jeunes en grande difficulté et délinquants trouvent des réponses adaptées dans les dispositifs existants du droit commun. D'autres caractérisés par un parcours chaotique ne trouvent pas de réponse adéquate. C'est cette population fréquemment dans le passage à l'acte et auteure de violences et d'agressions que nous accompagnons au sein du Centre Educatif Fermé de Saint Venant.

La plupart de ces jeunes se caractérisent par :

- ✓ des carences éducatives graves. Pour la plupart ils ont été victimes de mauvais traitements, de violences physiques, psychiques voire sexuelles,
- ✓ Un déficit de construction psychique interne et une pensée symbolique (*intégration des lois et des interdits*) saccagée,
- ✓ La souffrance autant que la violence,
- ✓ « leur fonctionnement sur le mode de l'impulsivité, la rupture, les variations d'humeur, l'intolérance à la frustration, l'incapacité d'attendre, la violence contre eux et contre les autres. » Philippe JEAMMET,
- ✓ « un système défensif pour lutter contre la dépression, un comportement de toute puissance qui ne connaît plus de limites ni de lois » Corinne ERHENBERG
- ✓ Leur «capacité à mettre en grande difficulté tous ceux qui ont pour mission de s'occuper d'eux » Laëtitia CHARTIER.
- ✓ « C'est pour les juges, les éducateurs et les psychologues, un semeur de discorde permanente, un empêcheur de tourner en rond qui fait se battre les montagnes. Son aptitude à dénoncer les failles des personnes et des codes institutionnels tient du génie. Ainsi fera-t-il implorer ou exploser les structures censées le contenir et/ou le rééduquer » Jean-Pierre CHARTIER.

Les institutions et les professionnels de terrain s'accordent sur des propositions pour répondre aux besoins de ces jeunes et de façon convergente nous poursuivons les mêmes objectifs :

- ✓ mieux cerner le profil et la problématique de ces jeunes « incasables », cas lourds, délinquants multirécidivistes, « les patates chaudes »<sup>5</sup>.
- ✓ revisiter les pratiques et les organisations pour faire évoluer les modes de prise en charge, offrir de véritables alternatives et éviter les ruptures, les exclusions à répétition,

---

<sup>5</sup> J.P.CHARTIER (1991) « L'adolescent incasable : bourreau ou martyr ? », Edition Hommes et perspectives

- ✓ remédier à la verticalité des politiques publiques, à la segmentation des dispositifs, au morcellement des services et des prises en charge, au manque de collaboration et de cohérence dans certaines situations entre praticiens de la justice, de l'enseignement, de l'éducation spécialisée, du soin, de l'insertion...
- ✓ faciliter le passage d'une logique institutionnelle à une logique d'itinéraire, de trajectoire, de parcours pour les jeunes pris en charge.

Nous faisons notre les recommandations des différents rapports remis au gouvernement :

- ✓ favoriser pour certains jeunes les conditions d'une rupture avec leur environnement analysé comme « pathogène », maltraitant, mais aussi dans leur parcours souvent chaotique...
- ✓ assurer la contrainte des mineurs à la mesure éducative dans un cadre pénal qui nous garantit son bon déroulement.
- ✓ expérimenter des actions éducatives plus intensives, soutenues, globales et sécurisantes.
- ✓ prendre davantage en compte leur mal être, leur santé et notamment leur santé mentale pour les rendre accessibles à une action éducative,
- ✓ assurer la continuité des processus éducatifs, voire thérapeutiques, avec des prises en charge s'inscrivant suffisamment dans la durée et permettre le relais en s'assurant, à la sortie du jeune du CEF. Le temps psychique d'un jeune n'est en effet pas le temps des institutions en général et encore moins celui d'un CEF,
- ✓ associer le plus possible les parents, les familles et les impliquer dans les processus éducatifs,
- ✓ développer les pratiques éducatives basées sur le « vivre avec », le « faire avec »,
- ✓ mieux contenir ces jeunes, sans pour autant les enfermer,
- ✓ prévenir les effets destructeurs, déshumanisants de la violence, d'un « climat morbide, mortifère » sur le groupe, sur les équipes (déliaison psychique, incapacité de penser, techniques de survie...)
- ✓ opérer un meilleur rapport, plus dynamique, entre la prise en charge individualisée, l'action éducative « sur mesure » et la vie en collectivité, l'action groupale,
- ✓ renforcer les coopérations et mieux articuler les pratiques judiciaires, éducatives, le soin, la sanction, l'insertion pour éviter le plus possible le manque de cohérence, voire le contresens.

## **1.6- Une localisation du CEF de Saint Venant opportune quant à son environnement**

Située dans le Pas-de-Calais, à équidistance (50 km) de Lille, Dunkerque et Arras, la commune de Saint-Venant appartient au Canton de Lillers. Son accès est facilité par la proximité des autoroutes A 25 (sortie 9 : Merville), A26 (sortie 5 : Lillers) et de la gare d'Isbergues.

La localisation du CEF facilite de manière incontestable l'accès aux soins psychologiques de par sa proximité géographique de l'E.P.S.M. Val-de-Lys-Artois, voire de son appartenance à la commune de Saint Venant. En effet, Saint-Venant doit d'abord sa renommée à sa vocation hospitalière depuis 1670.

L'E.P.S.M. Val-de-Lys-Artois, avec lequel nous sommes conventionnés, comporte notamment aujourd'hui deux services de psychiatrie infanto-juvénile, sept services de psychiatrie générale, un service en addictologie et un service médico-technique.

Dans le cadre de la sectorisation psychiatrique, cet établissement gère également des centres médico-psychologiques et des ateliers thérapeutiques. Sur le territoire de la commune de Saint-Venant, on trouve également trois cabinets médicaux et un cabinet dentaire, deux officines de pharmacie, deux cabinets de kinésithérapie et deux centres d'optique. Le CEF de Saint-Venant est, par ailleurs, situé à moins de quinze minutes des villes de Beuvry, de Béthune et d'Hazebrouck, sur les territoires de chacune desquelles on trouve à la fois un Centre Hospitalier Général et l'ensemble des spécialités médicales.

Par ailleurs, cette localisation du CEF de Saint-Venant facilite également la (re)construction des savoirs scolaires et professionnels des mineurs placés. En effet, les jeunes accueillis ont la possibilité de réaliser des tests de niveau scolaire et de s'informer sur les formations, qualifications et professions au C.I.O. de Béthune. Ils auront ensuite au cours d'un programme intensif la possibilité d'intégrer le collège public Georges Brassens à Saint-Venant même ou les lycées industriels et tertiaires d'Aire-sur-la-Lys, de Béthune, de Saint Omer ou encore de Lillers.

Ils pourront de même valider leur projet professionnel dans l'une des 11 758 entreprises du bassin d'emploi de Béthune-Bruay qui se caractérise par une forte présence de très petites entreprises (2476) du secteur industriel ou tertiaire.

La localisation du CEF de Saint-Venant, en pleine vallée de la Lys, est également très intéressante en ce qui concerne la possibilité de mettre en place des **activités sportives de pleine nature** (randonnées pédestres, équestres, fluvestres, V.T.T., canoë, pêche) dans le Lillerois.

## **1.7- Le réseau relationnel externe de l'établissement**

Une mission de prévention de la persistance et de la récurrence des comportements délinquants nécessite de toute évidence des échanges et des collaborations avec des partenaires tous confrontés à des problèmes qui dépassent leur capacité isolée de résolution. Seuls le repérage et l'analyse des rôles de ces parties prenantes permettent de penser puis d'établir une politique de coopération et de communication avec ces différentes catégories de partenaires.

Diverses institutions sont concernées par l'action de l'établissement et concourent à son existence.

Les juges des enfants le plus souvent, mais également les juges d'instruction, les juges d'application des peines, les juges des libertés et de la détention, ordonnateurs des placements, comptent parmi nos interlocuteurs privilégiés. Ils sont, conformément au cahier des charges des CEF, destinataires du bilan d'admission, bilans intermédiaires et de fin de placement des jeunes.

Le CEF de Saint-Venant entretient également des relations professionnelles avec les Substituts du Procureur de la République, chargés des mineurs, qui ont, eux aussi, la préoccupation de prévenir la récurrence de la délinquance.

Notre établissement, financé par le Ministère de la Justice, est bien évidemment concerné par les trois niveaux de responsabilité de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Il relève en ce qui concerne l'habilitation, le contrôle, les réunions de travail Inter-CEF de la Direction Interrégionale Hauts de France de la P.J.J. Au plan départemental, le CEF de Saint-Venant travaille en étroite collaboration avec la Direction Territoriale du Pas-de-Calais sur les questions des politiques institutionnelles. Il collabore quotidiennement avec les services de milieu ouvert et d'hébergement principalement dans le cadre des demandes d'admission et des suivis socio-judiciaires.

Sur le territoire du Pas-de-Calais, notre structure coopère avec les CEF publics de Liévin et de Bruay-la-Buissière dans un souci de complémentarité des actions et de mutualisation des outils et des expériences.

Les brigades de gendarmerie d'Isbergues, de Lillers ou de Saint Venant concourent fort utilement à notre action, au titre de leur mission de surveillance préventive et judiciaire et participent activement à nos comités de pilotage.

Avec l'administration pénitentiaire, le CEF de Saint-Venant collabore principalement avec l'établissement pénitentiaire pour mineurs (E.P.M.) de Quiévrechain, le quartier mineur de la maison d'Arrêt de Longuenesse, notamment dans le cadre d'aménagements de peines.

## **1.8- Les valeurs fondamentales de l'équipe du CEF**

Les principes éthiques fondamentaux ou le système de valeurs d'une institution édictent les comportements qui doivent sous-tendre l'action des professionnels. Si chaque salarié peut avoir une approche différente, il doit en effet partager le socle des valeurs à transmettre aux mineurs.

Les valeurs de l'équipe du CEF de Saint-Venant, sont et doivent le rester, fortement attachées aux valeurs que prône et défend l'organisme gestionnaire de l'établissement : l'Association ABCD.

Les professionnels s'accordent dans le respect de ces valeurs à rappeler ce qui suit :

1. **Le respect** : veiller à l'accueil des jeunes et de leur famille, respecter leurs convictions (psychologiques, religieuses, morales), respecter la confidentialité des informations recueillies, respecter les lois, créer une relation avec le ou les usagers, mais aussi trouver une bonne distance relationnelle, respecter en chacun la personne, respecter l'intérêt général.
2. **La solidarité** : pratiquer l'empathie, favoriser à chaque fois que faire se peut le « vivre ensemble », respecter les décisions prises en équipe, soutenir un collègue en difficulté, produire et entretenir une cohésion d'équipe.
3. **Le mérite** : reconnaître le travail, les efforts et la volonté de réussir, valoriser les talents.
4. **La perfectibilité** : soutenir les potentialités des personnes (individus en devenir), favoriser les apprentissages scolaires, sociaux et professionnels, aider à changer par le biais d'un projet, faciliter la formation des professionnels, autonomiser et responsabiliser.
5. **L'authenticité** : être vrai et cohérent tant au niveau du discours que des actes, établir avec l'autre une relation véritable, rassurante, sécurisante et structurante.

## **1.9- Nos choix éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques**

Au Centre Educatif Fermé de Saint Venant, notre équipe est très attentive afin que les mineurs ne soient pas exclus de l'établissement pour les mêmes raisons que celles qui les y ont amenés.

Le rappel du cadre est cependant quotidien. Les jeunes que nous accompagnons ont continuellement besoin de ce rappel. Leur compréhension et leur attachement à la notion de la responsabilité sont déficitaires. Dès leur arrivée au CEF, nous axons l'action éducative sur cette valeur indispensable à la vie en communauté.

En effet, **il n'y a pas de liberté sans responsabilité**. Cette dernière doit s'acquérir et c'est ce que notre équipe s'efforcera de réaliser auprès des jeunes.

De par la grande difficulté pour les mineurs, à s'orienter dans le temps et dans l'espace, nous couplons désormais ce programme éducatif à la notion du spatiotemporel. Il s'agit de la nécessaire et absolue synchronisation entre le temps et l'espace.

Afin que les mineurs accèdent à cette notion, nous leur expliquons et ce, dès leur arrivée que : « à **telle heure, je dois être à tel endroit pour réaliser telle activité** ». Lors de l'activité en question et au-delà du respect du règlement de fonctionnement du Centre Educatif Fermé, chaque jeune est dans l'obligation de respecter quatre items qui servent d'évaluations et qui tiennent compte du respect :

- ✓ Des personnes (de soi et d'autrui),
- ✓ Du matériel et des consignes données,
- ✓ De l'espace et du temps : « À telle heure, je dois être à tel endroit pour réaliser telle activité ».
- ✓ De sa participation et de son implication dans les activités durant toute la journée, du réveil au coucher,

Lorsque nous nous assurons de la compréhension de toutes ces données, nous déclinons le référentiel niveaux qui en compte cinq. Chaque niveau propose des avantages progressifs. Globalement, plus l'amélioration du comportement est observée chez le jeune ce que nous interprétons comme une preuve d'acquisition d'un minimum de responsabilité, plus il progresse dans les niveaux et gagne de fait, en liberté.

Ces niveaux durent quatre semaines chacun et servent de sanction aussi bien négative que positive. Le jeune peut régresser de niveau comme avancer plus vite. Tout cela dépend de son comportement au sein du CEF qui fait fonction de microsociété et qui le prépare à la réalité sociale.

### 1.9.1 Choix éducatifs

Les mineurs placés en CEF sont, dans une certaine mesure, capables d'adopter des comportements positifs, cependant, cette capacité est de toute évidence réduite dans la mesure où ils ne disposent pas de la maîtrise d'un nombre de fonctionnements leur permettant d'adopter des attitudes et de faire des choix de vie acceptables.

C'est donc l'**acquisition de savoirs, savoir-être et savoir-faire** qui peut leur permettre de développer leurs combinaisons de fonctionnement : maîtriser la langue française, savoir lire et rédiger un courrier, savoir exprimer ses émotions de façon adaptée, savoir se présenter chez un employeur, intégrer la discipline du monde scolaire ou professionnel sont des exemples de capacités susceptibles de permettre à chacun des mineurs de se socialiser et de s'insérer.

Si pour certains jeunes la participation à un délit leur permet d'être reconnus par leurs pairs, un des défis de l'action éducative en CEF consiste à proposer une autre reconnaissance sociale permettant de se **reconstruire une estime de soi**, premier déterminant des comportements. Cet objectif, pour être atteint suppose que le mineur reconstruise une relation positive avec l'adulte car, pour la plupart de ces mineurs, ils ont été confrontés à la défaillance de la présence d'adultes au moment où cette identification était nécessaire à la structuration de leur personnalité.

L'équipe pluridisciplinaire du CEF de Saint-Venant tente de créer un contexte dans lequel des jeunes peuvent mettre en scène leur propre changement. En ce sens, les stratégies éducatives que nous proposons et qui sont assurées par des personnes adultes et responsables proposant des images identificatoires appropriées, passent prioritairement par :

- ✓ Une reconstruction de relations positives avec l'adulte, qui implique la présence de professionnels chaque jour, dans des activités et des temps partagés avec les mineurs : le « *faire ensemble* » (les médiations éducatives) et le « *vivre avec* » (le quotidien : lever, repas, coucher...),

- ✓ L'intégration des mineurs dans un groupe, à partir d'un partage des mêmes **repères** spatiotemporels et des règles qui les organisent,
- ✓ Une action sur les autres déterminants des comportements : donner aux mineurs l'occasion de prendre conscience de leurs attitudes et leur donner la possibilité d'en expérimenter d'autres,
- ✓ Des instances d'élaboration où les éducateurs peuvent prendre acte de ce que produit en eux la relation éducative avec un jeune (analyse des pratiques) et de ce que cette relation produit chez les jeunes pris en charge (réunion de projets),
- ✓ La mise en place d'un fonctionnement institutionnel qui reconnaît et valorise le respect des règles sociales, par la mise en place d'un système de valorisation de la personne susceptible de mesurer, de rassurer et de souligner les compétences des mineurs placés (Référentiel Niveaux),

Dans le domaine de l'éducation, l'autorité, (du latin auctoritas), capacité de faire grandir, joue un rôle important. Elle permet tout d'abord à tout enfant et ou adolescent d'évoluer et de grandir sereinement. Elle est source d'apprentissage et offre les moyens d'accompagner l'enfant vers l'adulte qu'il devient. Elle impose le respect du cadre qui permet le vivre ensemble. Elle doit guider nos actions quotidiennes au sein du CEF pour deux raisons essentielles :

- ✓ Parce que les jeunes accueillis en CEF, marqués par un seuil particulièrement bas de tolérance à la frustration et la non-intégration des interdits, doivent se confronter à des limites et se sentir en **sécurité** dans une institution qui sait les contenir,
- ✓ Parce que des adolescents ne peuvent pas comprendre qu'un acte soit interdit, si on leur permet répétitivement de l'accomplir, sans que rien d'autre que quelques bonnes paroles ou vagues réprimandes ne sanctionnent leur agir. Ne pas sanctionner une transgression, c'est courir le risque de vider de sens les paroles qui ont énoncé l'interdit. C'est prendre le risque de réduire ces paroles à du «bla-bla» et d'ancrer les jeunes dans cette croyance si fréquente selon laquelle, rien au fond n'est vraiment sérieux dans ce monde, ni vraiment interdit.

La sanction **graduée**, par sa fonction de **confirmation de l'interdit**, est donc à la fois contenante et sécurisante.

Pour autant, une sanction ne doit pas être une violence ou une source d'humiliation mais le prix à payer pour une incartade. Si elle doit provoquer du désagrément, elle ne doit pas porter atteinte à la dignité du jeune. En ce sens, la sanction ne peut être posée par un professionnel sous le coup de l'émotion ou de la sidération, car elle relèverait inexorablement plus d'une forme de vengeance que de l'apprentissage. Les sanctions d'un acte risqueraient alors d'être très différentes et gommer, de ce fait, l'idée d'une règle juste et applicable à tous.

En cas de dégradation de matériel ou d'atteinte aux personnes, il est primordial qu'en parallèle d'un dépôt de plainte, une forme de **réparation** soit imposée à l'auteur. Quand le préjudice est psychologique ou physique (insultes, coups...), un espace de médiation, animé par des professionnels, peut à la fois permettre que la souffrance de la victime soit entendue par la collectivité institutionnelle et que des idées intéressantes émergent à propos de la réparation du préjudice.

S'agissant de la gestion des conflits et des violences, la pratique de la parole en entretien individuel, mais aussi en groupe, rompt la loi du silence. **Donner la place à la parole**, c'est permettre à la raison de piloter les comportements tout en reconnaissant les émotions.

Enfin pour l'ensemble des professionnels, ne pas saisir la justice pour les violences inscrites dans les textes participe à la légitimation de ces violences et déresponsabiliser les mineurs placés n'est pas les aider.

Dans cette mesure, les personnes agressées, mineurs ou professionnels sont plus qu'invitées à **déposer une plainte** et elles sont **accompagnées** pour ce faire.

## 1.9.2 Choix pédagogiques

Les jeunes placés au CEF ont majoritairement vécu un sentiment d'échec et de rejet scolaire et ont le plus souvent perdu l'habitude de s'impliquer dans les apprentissages. Ils tendent alors à se valoriser en adoptant des attitudes d'opposition à l'institution scolaire et à ses représentants. La consommation de produits stupéfiants vient parfois chez certains d'entre eux renforcer des difficultés de concentration et d'attention.

A contrario, il est important de rappeler que les adolescents accueillis au CEF de Saint-Venant ont aussi des **ressources et des capacités** : ils montrent souvent une vivacité d'esprit (ce qui paraît plutôt un avantage pour apprendre), ils maîtrisent la langue (en cela ils ont donc un «pouvoir dire»), ils détiennent un potentiel intuitif qui leur permet de détecter plutôt facilement les failles, les limites, les résistances de l'autre et des instances de socialisation auxquelles ils sont confrontés. Pour nombre d'entre eux, ils ont fait la preuve d'une certaine résilience et **tous conservent, par l'éducation, une capacité à choisir et construire un projet de vie.**

La raison d'être de l'unité d'enseignement du CEF de Saint-Venant est d'aider les jeunes placés à acquérir des savoirs, savoir-faire et savoir-être et de poursuivre une formation. C'est en effet le développement de ces capacités qui peut permettre aux mineurs placés d'accroître leurs « combinaisons de fonctionnement » et conséquemment de développer leur apprentissage de la responsabilité.

Conformément au cahier des charges des CEF, une évaluation diagnostique des acquis scolaires et professionnels du jeune est réalisée dès la phase d'accueil, de manière à favoriser un parcours de formation individualisé permettant d'offrir des chances d'inclusion dans les dispositifs de droit commun.

De manière à rendre possible la réinsertion scolaire et l'intégration sociale des mineurs qui nous sont confiés, des **temps et des formes collectives de travail** sont mis en place (travail par groupe, projets).

Eu égard aux trajectoires scolaires et aux profils des jeunes qui nous sont confiés, une pédagogie de la **réussite** est mise en œuvre à savoir :

- ✓ Une pédagogie **différenciée et sur mesure**, et donc **individualisée**, qui prend en compte les différences entre les mineurs, afin de donner à chacun les meilleures chances de développement intellectuel et social.
- ✓ Une pédagogie **participative** qui permet au jeune placé d'être davantage acteur de ses apprentissages scolaires et sociaux, davantage responsable de ce qui se passe au sein de l'unité et du CEF
- ✓ Une pédagogie **globale** qui s'adresse à l'adolescent dans toutes ses composantes (cognitive, affective, sociale, culturelle, corporelle, citoyenne).
- ✓ Au plan méthodologique, nous favorisons une démarche pédagogique **inductive** qui privilégie, au contraire du modèle scolaire traditionnel de type déductif, une démarche d'apprentissage d'abord pratique puis théorique.
- ✓ Dans cette dynamique inductive et de manière à éviter de parcelliser les enseignements, les activités technologiques mises en place au sein du CEF peuvent utilement servir de pivot aux apprentissages scolaires.

### 1.9.2.1 L'évaluation du mineur à son admission :

Après avoir fait des démarches auprès des établissements scolaires fréquentés par le jeune les années précédentes, et notamment après l'obtention du livret Personnel de Compétences, le mineur est mis en « activité scolaire » individuellement pour être évalué pendant les deux premières séances.

Le dispositif d'évaluation est principalement celui de la circonscription d'ARRAS-ASH au sein de l'Académie de Lille : 6<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> en Français et en Mathématiques, CE2 ou CM2 en Français et en Mathématiques (pour certains).

Tout jeune est évalué scolairement dans la quinzaine qui suit son placement au CEF Toutefois, pour certains jeunes le temps des évaluations dépasse la quinzaine, compte tenu, soit des priorités des champs d'intervention à traiter en rapport avec son Ordonnance de Placement Provisoire (soins thérapeutiques, rendez-vous au Tribunal), soit de l'importante rupture scolaire qu'il a vécue (il lui faut donc se « ré-approprier » et se réconcilier avec l'Ecole).

A la suite des évaluations, l'analyse des résultats est effectuée **avec** le jeune.

Les compétences à travailler au cours du placement sont dégagées et répertoriées sur une « fiche travail » qui lui sert de programmation du travail individualisé qu'il va mener en cours ainsi que dans le **Projet Pédagogique Personnalisé**.

Les compétences travaillées et évaluées sont validées dans le « Livret Académique de Compétences » ; livret qui sera joint au dossier du jeune et qui peut servir de support aux audiences.

### 1.9.2.2 L'emploi du temps scolaire

Il s'articule comme suit : **deux groupes de jeunes par semaine**, un groupe en matinée du lundi au vendredi, un groupe l'après-midi du lundi au vendredi.

**Les groupes sont établis** en respectant l'emploi du temps suivant :

#### Pratique pédagogique

➤ **La scolarité s'étale** sur 15 heures d'enseignement selon l'emploi du temps suivant :

Lundi	Mardi	Jeudi
9h-12h :- de 16 ans	9h-10h30 : éducation à la santé en ½ groupe	9h-10h30 : - de 16 ans
REPAS	10h30- 12 h : éducation à la santé en ½ groupe	10h30 : + de 16 ans
14h-15h30 : - de 16 ans	REPAS	REPAS
15h30-17h : + de 16 ans	14h-17h : réunion	14h-15h30 : - de 16 ans et de 15h30-17h : + de 16 ans

#### Emploi du temps

	LUNDI	MARDI	JEUDI
9h -10h30	Maths /français	ASSR	Education à la santé
10h30-12h	Maths / français	Histoire/géographie	Education à la santé

14h-15h30	Histoire/géographie	Réunion	B2i/ VSP
15h30-17h	B2i / VSP	Réunion	ASSR

### 1.9.2.3 Le Projet pédagogique

Une remise à niveau et la validation des compétences acquises au cours du placement ont pour objectifs :

- ✓ l'obtention du CFG,
- ✓ l'acquisition des savoirs relatifs au corps de métier que le jeune a choisi (ex : conversions, mesures, pourcentages),
- ✓ la possibilité d'intégrer le cursus scolaire ou tout autre dispositif d'insertion, de formation.

Un travail sur la **rédaction d'un Curriculum Vitae, de lettre de motivation, de « suivi de stage »** contribue à ce que le jeune progresse dans la mise en place de son Projet Professionnel.

Les interventions de certains partenaires extérieurs (Planning Familial, Educateur Spécialisé en Prévention sur le thème des Addictions,...) s'inscrivent dans le projet thérapeutique et trouvent « écho » en classe.

### 1.9.2.4 Le suivi du jeune

Les heures « suivi jeune » sont consacrées au travail :

- ✓ de concertation avec les éducateurs et ou les éducatrices,
- ✓ d'entretiens individuels avec le référent,
- ✓ de rédaction d'écrits de synthèse,
- ✓ de rédaction et réactualisation régulières des objectifs du Document Individuel de Prise en Charge (DIPC) de chaque jeune et de son Projet Pédagogique,
- ✓ de recherches, de démarches et de suivi auprès des partenaires scolaires, d'insertion, de formation, et des entreprises.

### 1.9.3. Choix thérapeutiques

Le cahier des charges des Centres Educatifs Fermés caractérise clairement la santé sous ses aspects à la fois somatiques, psychologiques et sociaux (cf. interactions du mineur avec son environnement). Il met également en évidence, et conséquemment, des niveaux d'intervention en santé à la fois individuelle et collective.

Améliorer la santé des mineurs placés au CEF de Saint Venant oblige en préalable à réfléchir sur les facteurs qui peuvent l'influencer. La promotion de la santé des jeunes placés dans notre établissement passe certes par des **soins diversifiés** mais également par des interventions sur les déterminants comportementaux et environnementaux à savoir :

- ✓ Leurs **habitudes de vie**, c'est-à-dire les décisions et choix des jeunes, qui ont des répercussions sur leur santé : la nutrition, la détente, les rythmes de vie, le sommeil, l'hygiène dentaire, corporelle et vestimentaire, les loisirs, les types d'interactions des mineurs entre eux, avec les professionnels, avec leurs parents...

- ✓ Leur(s) **environnement(s)** : les surfaces et dimensions des espaces, l'état d'entretien des lieux d'intimité et des locaux collectifs, l'attractivité des lieux, leur niveau sonore, les aliments achetés, les modes de cuisson des plats, les contraintes sanitaires prévues par les ordonnances judiciaires, la limitation et le contrôle de l'accès à des produits dangereux ou qui fragilisent l'organisme prévus par le règlement de fonctionnement, les tensions et conflits au sein du groupe ...

De par l'expérience avec ces adolescents, il est observé que ceux-ci souffrent essentiellement de carences variées en termes de santé physique, d'estime de soi, de gestion des émotions, de maîtrise de la pulsion, d'éducation à la santé, de suivi médical et de couverture sociale.

Pour autant, il est aussi important de voir et d'entendre que, rapidement, ces jeunes peuvent retrouver des signes de bonne santé ou ressentir des clignotants internes de bonne santé physique, mentale et sociale.

Aussi nous souhaitons, dans ce contexte de privation de libertés qu'est un CEF, **aller à la rencontre** de ces adolescents, qui à la fois se ressemblent et sont dissemblables, et les rendre autant que possible, **sujets et acteurs** de leur santé.

Au plan psychologique, notre pratique se base sur les apports théoriques de nombreux psychologues cliniciens cités précédemment et qui ont écrit sur la problématique adolescente parmi lesquels : Ph. JEAMMET sur la psychologie du développement chez l'adolescent, J. BERGERET sur les états limites et leurs manifestations cliniques (dépression, psychopathie, psychosomatique), P. CHARTIER sur la particularité de sa pratique avec des adolescents en difficulté (situation d'urgence, travail de la demande en amont...), J.J. RASSIAL sur l'approche structurale de ce passage qu'est l'adolescence.

## 1.10- L'offre de services, l'action éducative

L'action éducative qui se déroule au sein du CEF de Saint Venant s'appuie sur la vie quotidienne. Le faire avec et le vivre ensemble en sont les essentiels piliers. Du lever au coucher les accompagnements par les membres de l'équipe pluridisciplinaire sont omniprésents dans un cadre contraint. Le temps est suffisamment rythmé et l'espace bien délimité. Grâce à un emploi du temps hebdomadaire individualisé et formalisé chaque mineur est sous le contrôle de l'équipe et la surveillance de l'adulte.

Les membres de l'équipe éducative assurent tous **les actes usuels** auprès des mineurs. Ils sont attentifs à l'hygiène corporelle, à l'adaptation de la vêtue, au temps qu'il fait et aux activités auxquelles participe le jeune. Ils sont également attentifs au rangement des Domiles, à leur propreté et ils accompagnent les mineurs à ce propos et en cas de besoin.

La participation de la maitresse de maison dans cet accompagnement est très importante. Elle guide les mineurs dans l'apprentissage du nettoyage de leur Domile. Elle leur montre comment et dans quel sens ce nettoyage doit être réalisé. Il faut en effet commencer par nettoyer le lavabo avant la cuvette des toilettes. Ce temps passé avec la maitresse de maison est également, pour chaque jeune, un temps de confiance et de partage des petits secrets personnels. L'énurésie pour les garçons ou les filles et les serviettes hygiéniques pour ces dernières sont autant de discrétions confiées à la maitresse de maison. Elle est également soucieuse de la fierté du corps chez les jeunes. L'hygiène corporelle est abordée avec eux et parfois même, le maquillage pour les filles ou les parfums pour les garçons. Pour être beau ou être belle, repasser les vêtements pour ou avec le jeune est une exigence de la maitresse de maison. Elle contribue quotidiennement à l'évolution des mineurs pour faciliter leur insertion future.

**Des activités ludiques ou récréatives**, sont également programmées par les éducateurs. L'objectif est de faciliter les liens chez les jeunes en leur apprenant à communiquer sereinement pour une meilleure socialisation.

**Des activités à l'extérieur** sont également programmées en commun lors de la réunion d'équipe éducative. Il s'agit d'activités culturelles (lecture, poésie, cinéma, théâtre, concert de musique classique ou autres, visite de musée...), sportives (randonnées, courses à pied, vélos...) ou de loisir (promenade, sortie au bord de la mer, restaurant pour marquer un événement, un moment...). Elles sont adaptées à la personnalité de chaque jeune et doivent participer à son épanouissement et à l'évolution positive de son comportement. Elles peuvent également avoir un but de cohésion de groupe. Les activités où seule la consommation prime sont proscrites.

Se projeter dans le temps en prévoyant ses activités est une nécessité pour les jeunes. **Préparer ces activités** avec et pour eux, est primordial pour les membres de l'équipe qui n'autorisent la réalisation d'aucune activité non prévue et ou non préparée.

L'évaluation des acquisitions des savoirs vivre est continuellement abordée avec le mineur par **l'éducateur référent**. Généralement, cette évaluation est réalisée lors des entretiens formels ou informels. Une rencontre est en revanche programmée hebdomadairement afin de statuer sur l'évolution du mineur eu égard au Référentiel Niveaux. L'observation quotidienne des mineurs, notée dans les fiches jeunes aide les adultes à réaliser les évaluations.

Des projets de **transferts** dans ou hors département sont également organisés à cet effet. Au-delà d'un temps fort de vie de groupe en commun, d'un moment de dépaysement, de loisirs, d'activités sportives ou culturelles, les transferts aident à vérifier si les évolutions constatées au sein de l'établissement se confirment à l'extérieur. Ils font donc partie des outils éducatifs et sont programmés lors des temps de vacances scolaires.

Le travail éducatif commence dès l'admission du jeune. A son arrivée au CEF, voire à sa sortie de l'audience, une prise en charge spécifique est mise en place. Elle est nommée « **Dégagement** ». Il s'agit d'une phase qui précède l'arrivée du jeune dans le groupe éducatif. Elle est un passage dans une sorte de « sas d'entrée ». Ce sas prend la forme d'un temps de quatre heures à l'extérieur pendant lequel le jeune est accompagné d'un éducateur, le référent désigné. Ce passage par un sas répond à un double objectif : permettre au jeune « d'évacuer » les tensions qu'il ressent à l'occasion de son placement et établir une première relation avec l'éducateur, à l'abri de toute influence du groupe et de prendre conscience de la décision du magistrat. Pendant cette phase, **le règlement de fonctionnement** lui est largement présenté et commenté. A l'issue de ce temps, **le chef de service éducatif**, reçoit le mineur pour, entre autres, vérifier s'il a bien intégré les conditions et objectifs de son placement. Il lui sera également notifié ses droits et ses devoirs en lien avec le programme éducatif et ses transgressions.

Afin de permettre à des jeunes qui traversent des moments de tension accrue, l'équipe éducative met également en place **des temps de dégagement**. Il s'agit, pour un jeune, de quitter l'établissement avec un adulte qui lui permet de souffler à l'extérieur du CEF. Lorsque les adultes sentent que la pression monte et que la crise n'est pas loin, la décision est prise pour la mise en place du dégagement. Ces temps sont néanmoins validés par les deux chefs de service et programmés à l'avance. Une note de situation est adressée au Magistrat et au Service du Milieu Ouvert. Elle précise les raisons qui ont amenées les professionnels à prendre une telle décision et le déroulement du dit dégagement, voire ses conséquences.

### **1.10.1 Les activités sportives, culturelles et de loisirs**

Conformément au cahier des charges des CEF, l'activité sportive est un support éducatif essentiel dans la prise en charge des mineurs accueillis au Centre Educatif Fermé. Elle permet de tisser du

lien avec le jeune, tout en instaurant une relation basée sur la confiance. L'activité est adaptée aux besoins repérés pour le jeune. Les objectifs de ces modules sportifs sont légion avec un travail sur le plan comportemental, cognitif ou/et corporel.

La pratique sportive a pour finalité de renforcer **l'estime de soi**, de **travailler sur la valorisation**, le **dépassement de soi** avec des activités telles que l'endurance par le biais de footings, randonnées, exercices de musculation par exemple. Les jeunes peuvent utiliser cet espace pour extérioriser ce qu'ils ne parviennent pas à mettre en mots.

De plus, l'idée, à travers ces activités, est d'axer le travail sur la responsabilisation et l'autonomisation.

Ces activités sont encadrées par un éducateur sportif du CEF, mais également par des professionnels extérieurs.

Le CEF dispose d'un plateau sportif extérieur et d'une salle de sport avec des appareils de musculation, sacs de boxe avec gants de boxe, table de ping-pong.

Le lundi et vendredi soir, tous les jeunes, qui ont atteint le niveau requis eu égard au Référentiel Niveaux, participent à une activité futsal à la salle de sport de Saint Venant.

Chaque mardi matin, les jeunes s'initient à **la pratique du tennis** encadrée par un professionnel détenant un Brevet d'Etat. Cette activité fait l'objet d'un conventionnement avec l'Association tennis d'Helfaut. Le développement des activités sportives en dehors du CEF est particulièrement utile dans un objectif de socialisation. Il s'agit de mettre l'accent sur le respect des règles, le respect de l'adulte, le respect de soi et le respect de l'adversaire tout en apprenant à se canaliser. La finalité d'une telle activité est également le dépassement de soi. Les jeudis matins les jeunes participent également à l'activité Badminton.

Les activités sportives fonctionnent par **cycle de six semaines** avec les mêmes jeunes. L'idée est de leur fixer des objectifs de travail accessibles sur trois mois. Chaque jeune inscrit dans un cycle doit le clore par sa participation à une manifestation sportive.

L'environnement du Centre Educatif Fermé se situe en pleine vallée de la Lys qui offre 150 kms de sentiers de randonnées balisés dont 17 sentiers pédestres, 5 itinéraires de V.T.T et un site d'activités nautiques (canoë) sur Saint Venant. La pratique de l'activité « randonnée pédestre » est également possible dans la programmation des activités sportives. Cette activité favorise l'acquisition de nombreuses compétences, telles que :

- ✓ Adapter sa tenue vestimentaire,
- ✓ Savoir adapter son effort physique en fonction de la difficulté rencontrée,
- ✓ Respecter les autres, leurs différences et savoir adapter son comportement à la randonnée en groupe,
- ✓ Respecter des règles de sécurité pour ne pas se mettre en danger, ni mettre les autres en danger,
- ✓ Connaître les caractéristiques géographiques de notre région en incluant un volet découverte de l'environnement visant à mieux connaître la faune et la flore, d'ailleurs l'activité pêche vient en complément.

Les jeunes se rendent à **la piscine** de Béthune le mercredi après-midi. Apprendre à nager est possible grâce au soutien et l'accompagnement de l'éducateur sportif et maîtres-nageurs.

### **1.10.1.1 Activité pêche**

La pêche est un support éducatif qui nous permet de travailler l'autonomie et la patience, de valoriser les jeunes, d'observer les progrès, la concentration, la mémoire, le calcul (plombage des lignes), la motricité fine. En groupe restreint, la pratique de la pêche permet également de créer un climat de confiance avec le jeune susceptible de libérer la parole.

La pêche véhicule les valeurs de respect de l'autre, elle suscite l'entraide et permet aux jeunes de se socialiser au contact d'autres pêcheurs. De plus, nous attachons une attention particulière à sensibiliser les jeunes au respect de l'environnement et par ricochet, nous souhaitons faire prendre conscience aux jeunes de l'importance et de la fragilité des milieux aquatiques.

### **1.10.1.2 Atelier sculpture**

L'activité sculpture se déroule chaque lundi matin à Haverskerque dans un atelier et cela depuis Mai 2013. La séance est encadrée par un professionnel, qui prend en charge 3 à 4 jeunes sur 5 à 6 séances. Un éducateur spécialisé accompagne également le groupe.

Dans un souci de découverte de ses propres capacités, d'occupation constructive, d'éveil, d'épanouissement, de fierté, ces activités permettent aux jeunes d'être valorisés par leurs travaux, de se découvrir des capacités nouvelles, de se tenir à une activité, de tendre vers le beau et de trouver ou retrouver du plaisir.

Terre, bois, pierre calcaire sont autant de matériaux pour s'initier à la sculpture et mettre en œuvre une idée ou libérer la figure prisonnière de la matière.

Bien souvent, le mineur construit une réalisation pour une personne de sa famille qui lui est chère. Grâce à ce support, il n'est pas rare que les jeunes se confient sur leur parcours, leur rupture, leur souffrance en lien avec la famille.

## **1.11- L'offre de service, le Restaurant d'application**

Le restaurant d'application est l'atelier phare du Centre Educatif Fermé. L'objectif principal de cet atelier est d'accueillir tous les jeunes au moins une fois par semaine afin de préparer le repas du midi et réaliser le service en salle.

La spécificité du restaurant d'application est de sensibiliser, dévoiler et/ou développer les compétences de certains jeunes qui ont pour projet d'en faire leur métier. Il est ainsi défini pour ces profils un approfondissement des compétences avec une régularité de mise en situation réelle par la mise en place des stages à l'interne.

En général, il est constaté chez une majorité des jeunes qui nous sont confiés un niveau assez faible d'implication et de rigueur au travail. L'acceptation des règles strictes liées à toute activité est difficile à atteindre. L'accompagnement de ces adolescents vers la prise de conscience de la valeur travail devient complexe.

Pour autant, par le biais du restaurant d'application, nous faisons le choix de mettre en œuvre des temps où jeunes et adultes partagent progressivement des activités éprouvantes, au cours desquelles les mineurs, aux côtés des professionnels, se confrontent à une réalité pas toujours facile de la vie professionnelle et où le respect de l'hygiène et de la sécurité complexifie l'action.

Les éducateurs techniques sont aux côtés des jeunes pour les guider, les rassurer mais également les contenir. Par leurs observations attentives, ils participent également à détecter les manques et ou les déficits chez les mineurs. Ils partagent ces observations avec l'enseignant qui met en place

un projet d'apprentissage adapté à chaque situation. Ainsi les quatre opérations de calcul sont parfois reprises avec le jeune. Il en est de même quant à la motricité ou le rapport spatiotemporel par exemple voire d'autres difficultés comme la mémorisation. Toutes ces constatations sont abordées avec les membres de l'équipe pluridisciplinaire dans le but d'adapter l'aide et le soutien du mineur.

La collaboration entre les éducateurs techniques et l'enseignant est omniprésente. Une recette par exemple devient rapidement un support d'apprentissage du français ou des mathématiques. La lecture silencieuse et à haute voix sont facilitées par ce biais tout autant que la compréhension des textes lus ou que peser, mesurer, évaluer. De plus, les mineurs ont la possibilité de valider certaines épreuves écrites et théoriques par le biais du Contrôle en Cours de Formation (C.C.F).

### **1.11.1 Le déroulé d'une séance**

Le jeune est informé des règles d'hygiène, de sécurité, de ponctualité et d'assiduité. Une tenue de travail est exigée que ce soit en cuisine ou en salle. Dans l'idéal, deux jeunes sont programmés de 09h00 à 13h30.

Plusieurs réceptions de nos partenaires se sont déroulées au cours de ces dernières années. En effet, nous avons reçu la Gendarmerie d'Isbergues, la mairie de Saint Venant, la DTPJJ, le repas des aînés, les éducateurs de milieux ouverts, les parents des mineurs. D'autres prestations ont été organisées les années écoulées.

L'activité au sein du restaurant d'application permet aux mineurs de découvrir la réalité d'un métier dans les meilleures conditions auprès de professionnels de qualité et de prendre conscience de leur capacité à assumer une tâche importante. Cela participe à la valorisation de l'estime de soi pour chaque mineur.

Le restaurant d'application présente bien des atouts. De par ses caractéristiques intrinsèques, il permet de mesurer les compétences professionnelles génériques des jeunes (compréhension des consignes, hygiène, présentation, respect des horaires, des délais et du matériel, sens de l'organisation et de l'anticipation, travail en groupe, créativité, endurance, rigueur ...). Les éducateurs techniques cuisine posent le cadre (respect des consignes, de l'hygiène...). Ils évaluent les compétences de chaque jeune, à partir d'une grille d'observation et d'une fiche technique et favorisent la prise d'initiative. Les éducateurs techniques participent également aux différents temps de réunions des équipes et de suivi du mineur. Des liens sont faits avec l'unité d'enseignement, à savoir, le travail des mesures, le calcul des quantités,... Cette initiation aux métiers de la restauration constitue par ailleurs au CEF de Saint-Venant un support privilégié d'éducation à la santé. Des questions telles que l'hygiène de vie, la prévention du surpoids, la gestion de sa propre santé sont également abordées. Enfin, elle positionne de facto les mineurs dans une dynamique mobilisatrice et valorisante où ceux-ci sont amenés à produire, à donner aux autres et à réussir.

### **1.11.2 La Ferme Pédagogique**

Une activité en ferme pédagogique est mise en place à l'extérieur du CEF. Elle a pour objectif de donner la possibilité aux jeunes de s'imprégner de l'ambiance spécifique de la vie de la ferme, le bien-être et le plaisir de chacun, au sein d'un environnement divertissant, de détente, loin du quotidien.

La Ferme Pédagogique permet la découverte d'un milieu très souvent méconnu par les jeunes que nous prenons en charge. La majorité de ces derniers ont besoin d'être accompagnés dans la découverte du milieu rural. Ils ont également besoin d'être rassurés dans l'approche des animaux de la ferme.

Une fois la découverte passée, les mineurs s'acclimatent peu à peu aux nombreux travaux de la ferme dont le soin apporté aux animaux occupe l'essentiel de notre pédagogie. Il s'agit de faire prendre conscience aux jeunes qu'il faut adopter des attitudes bienveillantes afin de ne pas effrayer l'animal. Pour ce faire un travail important sur soi est engagé auprès des jeunes. Le calme et la concentration pour appréhender les animaux n'est pas la qualité première de nos jeunes.

Nous permettons également aux jeunes de découvrir le métier agricole lors de cette activité en ferme pédagogique. Un lien direct est instauré avec la scolarité. Il permet de valider des compétences transversales comme l'autonomie et la prise d'initiative.

## **1.12 - L'offre de service, le médico-psychologique**

Les professionnels du service médico-psychologique prennent en charge les mineurs quotidiennement. Ces rencontres ont lieu en individuel ou en petits groupes.

### **1.12.1 La Prise en Charge Psychiatrique et Ateliers Thérapeutiques**

La prise en charge de ces adolescents est délicate. De tels jeunes ne consultent pas d'eux-mêmes. Et lorsqu'ils le font, c'est sous la contrainte d'une obligation judiciaire et le plus souvent dans le cadre d'une institution non thérapeutique, comme en CEF.

Il est nécessaire de respecter la crainte du lien par le jeune, comme les risques d'intrusion, d'abandon ou même les risques de dépendance, qui rendent la relation à l'autre menaçante. Il est essentiel de respecter les dénis que l'adolescent a mis en place, d'autant plus, lorsque sont repérés des traits psychopathiques, afin de protéger son narcissisme. Et ce, quel que soit la forme que ces dénis. Ainsi, une démarche d'évaluation y compris psychotechnique, dans un premier temps, permet, non pas de poser un diagnostic figé, mais plutôt de mettre en place des objectifs de travail clinique. C'est ce temps accordé à la mise en place d'un DIPC valorisant le suivi psychologique qui donne l'opportunité aux adolescents d'investir ce lieu.

Nous pensons que le suivi de ces jeunes ne passe pas par une relation duelle, mais plutôt par une triangulation, avec un tiers concrètement engagé entre l'adolescent et les actes pour lesquels il est placé. Cette place de tiers est importante dans le sens où elle symbolise l'acte, effaçant la dualité entre l'adolescent et la justice. C'est ce que nous tentons de développer via les ateliers d'approche clinique. Ces événements sont généralement investis par les mineurs comme si un autre espace/temps était créé, hors obligation, répression. Le désir du jeune est alors pris en compte malgré un cadre posé, qui rassure et non qui décline une opposition et peut même faire émerger une responsabilité et une prise de conscience d'état et d'acte.

Les ateliers d'approche clinique, comme support à l'observation, permettent d'évaluer dans un autre cadre que le temps formel et duel dans un espace contenant.

### **1.12.2 L'atelier relaxation**

Cet atelier est proposé à l'ensemble des jeunes accueillis au CEF, à condition que leur participation se fasse sur la base du volontariat.

De plus en plus de jeunes accueillis sont angoissés, anxieux. Cette activité leur propose un moment de détente dans un lieu calme et neutre. Ce moment peut servir d'instant d'échange pour lâcher prise. L'atelier sert alors de support pour favoriser la parole. Ces jeunes ont également des difficultés dans la relation à leur corps et ils le mettent souvent à mal. Cet atelier pourrait aussi leur permettre de porter leur attention sur certaines parties de leur corps et donc d'en prendre davantage conscience. C'est aussi l'occasion d'aborder certains sujets comme l'hygiène, l'image du corps, la

sexualité. La possibilité pour les jeunes de voir que l'on peut se détendre autrement que par la consommation de produit stupéfiant est également recherchée.

### **1.12.3 Le déroulement de l'atelier**

L'atelier relaxation est proposé tous les lundis soirs de 17h30 à 18h30. Il est animé par un binôme de deux psychologues. Le support utilisé est le modelage du dos, du cuir chevelu et du visage. Etant donné le contact physique lors de cette activité, il est nécessaire d'être à deux au vu du public accueilli.

De même il n'est pas possible de mélanger les jeunes du genre féminin et du genre masculin. Il arrive également de réaliser l'activité avec un seul jeune si ce dernier a des difficultés à dévoiler le haut du corps devant ses camarades.

### **1.12.4 L'atelier sophrologie**

Les séances de sophrologie sont proposées par l'infirmière de secteur psychiatrique.

Dans un premier temps en mode découverte, puis quelques séances d'approche plus spécifique, adaptées à chaque jeune. Pour ceux qui en comprennent les sens et qui avec la sophrologue (parfois en collaboration avec le psychologue référent) déterminent les objectifs les séances suivantes sont personnalisées.

#### **1.12.4.1 Le déroulement de l'atelier**

L'atelier se déroule sur une heure ou une heure trente selon les créneaux hebdomadaires déterminés.

La salle est spécifiquement aménagée pour les temps de sophrologie : Tapis, matelas, plaids, diffuseur de d'huiles essentielles.

La séance se déroule en plusieurs temps :

- ✓ L'accueil et l'installation,
- ✓ Un retour sur le ou les temps précédents,
- ✓ L'évaluation du ressenti de l'instant,
- ✓ Le choix (ou confirmation) du « thème » de la séance,
- ✓ Le temps sophronique,
- ✓ Le temps post sophronique avec échange sur le vécu de la séance,
- ✓ Evocation de la prochaine séance,
- ✓ Clôture.

### **1.12.5 L'atelier socio-esthétique**

Il s'agit d'une discipline déclinée à partir de soins esthétiques qui, en plus de leur spécificité initiale, auront un rôle de médiateur corporel dans l'accompagnement des jeunes. Inscrite dans les soins de support, l'approche induit aussi une dimension de réhabilitation, de réinsertion, d'accompagnement vers une nécessaire ouverture sur l'extérieur.

L'atelier est destiné à l'ensemble des jeunes accueillis au CEF, sachant qu'il ne peut y avoir de mixité garçon/fille dans le même groupe.

L'observation des jeunes accueillis en CEF soulève parfois un problème d'hygiène, parfois une tendance à ne plus prendre soin de soi ou au contraire une mise en avant maladroite avec un maquillage trop prononcé, une application de multiples produits sur la peau.

Les objectifs de cet atelier sont de susciter d'autres façons de prendre soin de soi, revaloriser l'estime de soi, améliorer son hygiène, apprendre à nettoyer sa peau, prendre conscience de son image, se sentir beau ou belle et être fier de son corps. Mais aussi savoir choisir ses couleurs, affirmer ses goûts en fonction de sa personnalité, se sentir capable de faire seul tout en étant acteur du soin.

### **1.12.6 Le déroulement de l'atelier**

L'atelier se déroule les lundis de 14h à 16h, avec un groupe maximum de quatre jeunes. Il est animé par un psychologue et une éducatrice.

Les supports utilisés sont le soin du visage et le soin des mains avec le but d'amener le jeune à effectuer les soins en autonomie.

Pour le protocole du soin du visage il s'agit d'effectuer :

- ✓ Un nettoyage de la peau
- ✓ Un gommage
- ✓ Un masque
- ✓ Un effleurage pour hydrater

Pour le protocole du soin des mains il s'agit d'effectuer :

- ✓ Un nettoyage des mains et des ongles
- ✓ Une manucure (lime et polissage)
- ✓ Un modelage des deux mains

Pour les filles, le soin du visage peut s'accompagner d'un maquillage et le soin des mains d'une pose de vernis.

Cette activité propose un moment de détente, de temps pour s'occuper de soi. C'est aussi l'occasion d'aborder certains sujets comme l'hygiène, ses goûts, l'image que l'on renvoie.

### **1.12.7 L'atelier Psychoboxe**

Selon Richard HELLEBRUNN, fondateur de la Psychoboxe, cet atelier thérapeutique est un montage complexe entre la boxe et la psychanalyse qui permet au sujet de s'interroger sur son rapport à la violence.

La « thérapie frappante » communément nommée en psychanalyse, permet d'observer l'image du corps inconsciente et ses affects chez l'usager qui n'accède pas à la mise en mots d'une certaine souffrance qu'il soit victime, coupable ou voire même témoin de violence. Un cadre strict et confidentiel est nécessaire où les mots clés restent « la neutralité bienveillante ».

Un psychologue et trois éducateurs ont été formés et pratiquent cette activité avec les jeunes. Cet atelier est mis en place tous les jeudis matins.

En parallèle, un partenariat est créé entre l'association ABCD, l'AFEJI et la Vie Active où sont proposées des réunions de travail autour des cas cliniques. Les rencontres sont prévues à l'occasion d'une fois par trimestre.

Le but de cet atelier est de permettre au jeune, à travers ses gestes, ses affects et ses représentations de remettre en jeu l'universalité du processus et de la singularité des positions qui émergent de sa confrontation à ce qui lui est violence, dans son corps, sa parole et ses actes. La Psychoboxe permet de lier la parole à l'acte violent.

### **1.12.8 L'atelier Equestre et équithérapie (Centre équestre de Saint Venant)**

L'intérêt de cet atelier est de travailler et de faire évoluer, grâce au contact avec l'animal les diverses problématiques des jeunes accueillis au CEF. Ouvrir leur univers à une autre forme de culture quand parfois ils peuvent se cantonner aux clichés et « étiquettes » auxquels ils s'identifient ou qui leur collent à la peau. L'objectif de cet atelier, animé par un éducateur et un infirmier, est de :

- ✓ Travailler le renforcement de la fierté des apprentissages sur le cheval mais aussi sur la capacité de nouer une relation avec l'animal et réussir à lui faire faire quelque chose.
- ✓ Etre capable de se contenir (émotions, sensations) et réagir de façon adaptée à la situation.
- ✓ Travailler sur la capacité à éprouver la frustration (et donc la patience) et le manque de contrôle (l'obéissance du cheval dépend de diverses variables et il ne répond pas forcément et immédiatement à la demande, surtout si elle est mal transmise). Processus qui serait bénéfique aux jeunes afin d'avoir de la ressource face à une difficulté, ce qui pourrait à terme se transposer à la vie quotidienne.
- ✓ Observation du jeune face à l'inconnu de l'activité, du contact avec le cheval, voire la peur.
- ✓ Esquisse du fonctionnement du jeune, des mécanismes mis en place dans une situation donnée, dans la relation à l'autre mais aussi face à lui-même.

## **1.13 – L'offre de services, la prise en charge médicale (infirmiers)**

Au sein du Centre Educatif Fermé, les infirmiers dans leur rôle préventif, créent, innovent et élaborent des projets d'éducation à la santé sur différents thèmes et par différents biais comme des entretiens, des ateliers santé, des jeux, des recherches en médiathèque, des contacts en maison des ados ou alors d'autres supports comme des formations (type secourisme), ou encore des interventions d'associations.

Ces travaux sont souvent liés à des sujets de santé qui s'imposent de par des circonstances liées à la vie des établissements justice ou encore à l'actualité qui les questionne.

### **1.13.1 L'atelier Education à la santé**

Trois professionnels encadrent cet atelier. Un infirmier, une infirmière psychiatrique et un enseignant. Les séances se déroulent les jeudis ou mardis matin en deux groupes de 1h30 chacun. Tous les jeunes participent à ces ateliers. Les thèmes qui y sont traités sont diversifiés :

- ✓ Eduque ta santé,
- ✓ L'hygiène alimentaire,

- ✓ La contraception,
- ✓ La vie sexuelle et affective avec l'intervention d'un éducateur du centre de Planification,
- ✓ Les maladies à grand risque : Sida, Cancer et risques cardio-vasculaires, sous forme d'un exposé préparé et présenté par les jeunes devant l'ensemble des membres du groupe de jeunes,
- ✓ Dans le cadre d'octobre Rose (prévention du cancer du sein), les jeunes sont invités à participer aux séances de Nail Art , scrapbooking.
- ✓ Les conduites addictives : l'alcool, le tabac, les drogues

Les outils utilisés sont principalement empruntés à la MIPPS de Bruay La Buisnière

- ✓ Jeux de plateau,
- ✓ Kotaboss,
- ✓ Film sur l'industrie du tabac,
- ✓ Malette de présentation des différents modes de contraception,
- ✓ Planches anatomiques,
- ✓ Recherches documentaires faites sur Internet,

Par ailleurs, nous voulons intensifier les interventions extérieures et optimiser le travail avec les éducateurs.

### **1.13.2 L'équilibre alimentaire.**

Les infirmiers du Centre Educatif Fermé ont étudié par le biais d'enquêtes et de suivis individuels les fortes prises de poids des mineurs pendant leur placement au CEF. Les résultats tirés de cette observation ont orienté vers une réflexion en amont, portant sur la fréquence et quantité des apports alimentaires auprès des jeunes et sur la sédentarité de ces derniers. En effet, malgré la vigilance des éducateurs techniques en cuisine le comportement alimentaire chez ces jeunes est parfois problématique.

A court terme, cette enquête a donc permis de mettre en place en transversalité, des groupes de travail sur l'hygiène alimentaire avec les éducateurs techniques cuisine. Elle a également permis de sensibiliser au quotidien l'équipe pluridisciplinaire sur la problématique de l'hygiène alimentaire et sportive des jeunes.

A long terme, et donc à ce jour, en collaboration avec l'enseignant du CEF, les infirmiers continuent d'intervenir directement auprès des jeunes placés avec pour objectifs principaux de les sensibiliser et les mobiliser sur l'alimentation équilibrée en les amenant à une auto-évaluation de leurs conduites alimentaires.

### **1.13.3 Déroulement des séances**

Il s'agit donc de travailler en priorité, le manque d'information des usagers sur le thème de l'hygiène alimentaire et sur leurs capacités à faire des choix adaptés à leurs besoins, leurs goûts, leurs habitudes et leur mode de vie. C'est pourquoi, sur les conseils de la MIPPS (Maison Intercommunale de Prévention et de Promotion de la Santé), un outil ludique appelé « Fourchettes baskets » a été sélectionné afin de mener un travail éducatif avec les adolescents sur l'alimentation, et l'activité physique en adoptant une approche globale et positive de la santé des jeunes.

Au cours de ces ateliers, l'équipe infirmière s'est appuyée sur la capacité des jeunes à s'approprier personnellement les messages préventifs, ce qui dépasse par conséquent le cadre strictement informatif. Ces interventions ont permis également la prise de parole de chacun, la réflexion et la critique sur les représentations personnelles et collectives. Aussi, l'évaluation de ces préventions faite sous forme d'exercice est très positive car la majorité des jeunes ont su y répondre.

Grâce à ces interventions, nous avons pu qualitativement remarquer que ces jeunes arrivaient souvent au CEF avec des habitudes alimentaires déséquilibrées tant au niveau qualité, que quantité que rythme. Le brusque changement des habitudes et rythmes alimentaire provoque souvent une prise rapide de poids chez les jeunes accueillis au CEF. D'où l'intérêt d'intervenir rapidement sur cette thématique santé auprès de ces jeunes et ce, dès leur arrivée.

#### **1.13.4 La vie sexuelle et affective (Sidaction et les Infections Sexuellement Transmissibles).**

Les interventions du centre de planification de Béthune, initiées en 2012 ont permis de créer un atelier santé sur la vie sexuelle et affective, animé par les infirmiers et la professeur du Centre Educatif Fermé de Saint Venant. Il est nécessaire de rappeler que des orientations pour informations ou entretiens vers le Planning Familial ont pu être aussi envisagées pour certains mineurs qui le souhaitent.

Les ateliers santé sur la vie sexuelle et affective ont été réfléchis à partir des besoins recensés des jeunes par les personnels du CEF. L'analyse des besoins traduit une carence des jeunes quant à la connaissance de leur corps et de son fonctionnement, également en matière de prévention des infections sexuellement transmissibles (SIDA), ou encore en matière de contraception. C'est à partir de ces constats que nous abordons ces questions par le biais de cette intervention tout en y ajoutant une dimension affective et émotionnelle qui s'avère parfois très peu existante chez les mineurs.

L'objectif principal de l'intervention est d'apporter aux jeunes une aide à la construction d'une vie affective et sexuelle épanouie, dans le respect de l'autre.

#### **1.13.5 Déroulement des séances**

Il s'agit de travailler sur les freins existants, en particulier dans le cadre des différents risques sexuels (grossesses non désirées, les IST, le VIH, les violences conjugales, les viols et agressions sexuelles etc...). En effet, la prise de risque, souvent présente chez le public adolescent et davantage accentuée en CEF, est conditionnée par un certain nombre de facteurs externes et internes (cadre éducatif et familial, estime de soi, fragilité affective...): seul un temps d'analyse et de réflexion sur ces éléments peut permettre aux jeunes d'identifier des situations à risques pour mieux les comprendre et les éviter. Aussi, grâce à des supports empruntés à la MIPPS (Maison Intercommunale de Prévention et de Promotion de la Santé), l'éducation devient plus concrète et matérialisée.

Au cours de ces ateliers, l'équipe infirmière s'appuie sur la capacité des jeunes à s'approprier personnellement les messages préventifs, ce qui dépasse par conséquent le cadre strictement informatif. Ceci favorise la prise de parole de chacun, la réflexion sur les représentations personnelles et collectives, l'échange et l'ouverture à soi-même et aux autres.

Grâce à ces interventions, nous arrivons à sensibiliser à la contraception les jeunes filles placées. Ces dernières comprennent ainsi l'intérêt de procéder à un bilan de contrôle chez un gynécologue et une consultation en centre de planification si besoin.

### **1.13.6 Les addictions**

En plus des suivis individuels systématisés pour chaque jeune par un éducateur du CSAPA « la porte ouverte » de Saint Omer. Des actions collectives sont mises en place tout au long de l'année en collaboration avec l'équipe infirmière et l'enseignant du CEF.

Ces actions sont initiées à partir des constats, des besoins recensés des jeunes par les personnels du CEF (enquête, discussions, échanges...), du bilan infirmier en début de placement, des analyses d'urine dans le cadre d'obligation de soins.

L'intérêt de l'action est d'informer les jeunes des dangers des addictions en les décrivant comme « conduites à risques » en les présentant plus précisément. L'objectif est de partager, informer, prévenir, sensibiliser et de libérer la parole et travailler sur les représentations.

### **1.13.7 Déroulement des séances**

L'intervenant (les infirmiers et l'enseignant) part des idées reçues des jeunes pour amener progressivement l'explication du mécanisme de l'addiction. Souvent cette première partie « brainstorming » donne sur une séance vidéo lors de laquelle des scénettes peuvent être discutées et critiquées par les usagers et enfin un jeu de questions « info ou intox » permettant aux jeunes de différencier les fausses idées des vraies sur les addictions.

La majorité des addictions substantielles ou non, sont abordées de la même manière mais séparément (L'alcool, le tabac, le cannabis, l'héroïne...).

Ces espaces permettent aux jeunes de parler de leurs consommations plus facilement et permettent aussi une approche avec l'équipe santé sur ce sujet.

Des réflexions sont également menées sur le sevrage tabagique. Elles sont animées par l'infirmière référente en tabacologie au CSAPA « Jeu de Paume » de Béthune et à destination des jeunes. Des séances collectives d'information et d'échange ont lieu puis des jeunes sont vus individuellement afin d'affiner leur questionnement, de bénéficier d'une évaluation de leur dépendance et de conseils adaptés à leur motivation ou non pour un sevrage tabagique.

### **1.13.8 Atelier « A la rencontre de soi ».**

Il est demandé aux adolescents placés au CEF de se bâtir un objectif.

Le jeune est l'outil principal de sa réalisation. Il est donc important de l'accompagner vers la connaissance de soi.

Connaitre c'est fréquenter, il lui est donc proposé de passer du temps avec lui-même en pleine conscience.

Conscience de la respiration, des postures et des mouvements du corps, des sensations, dans un temps, un « exercice » et un environnement données.

### **1.13.9 Autres suivis et consultations assurés par les infirmiers.**

Outre l'intervention des infirmiers dans les actes liés à la prévention santé, les infirmiers au quotidien :

- ✓ Assurent des consultations chez le médecin généraliste,
- ✓ Réalisent les démarches administratives liées à la couverture par la sécurité sociale,

- ✓ Assurent le lien avec les familles, les associent à toutes décisions afin de leur demander de leur accord, (cf. Article 2 du Règlement de Fonctionnement)
- ✓ Echantent et partagent dans le respect du secret partagé avec l'équipe pluridisciplinaire aux différentes synthèses, réunion d'équipe ayant lieu durant le placement du jeune, voire lors des entretiens infirmiers avec le jeune,
- ✓ Mettent en place un projet de soins pour le jeune en tenant compte de ses antécédents, ses objectifs de placement, ses obligations de soins... Et le réajustent à chaque bilan de placement,
- ✓ Assurent les accompagnements au service d'accueil d'urgences du CH BEUVRY,
- ✓ Suivent les jeunes dans leurs consultations chez des médecins spécialisés (Ophtalmologiste, gynécologue, dentiste, urologue, pneumologue, traumatologue, anesthésiste...).
- ✓ Mettent en place l'accompagnement d'un jeune durant une hospitalisation,
- ✓ Organisent les examens complémentaires (Bilans sanguins, Analyses d'urine, Radiologie, IRM (Imagerie par Résonance Magnétique), Echographie, EFR (Exploration Fonctionnelle Respiratoire)...),
- ✓ Administrent les traitements et organisent l'aide à la prise des traitements en dehors de leur présence,
- ✓ Traitent les différentes épidémies en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire selon protocole (Gale, Pédiculose ...),
- ✓ Planifient des consultations chez le psychiatre et accompagnent les jeunes aux expertises psychiatriques,
- ✓ Sensibilisent les jeunes à des comportements sains et à l'importance de prendre soin de soi,
- ✓ Travaillent à l'adhésion des jeunes à leur traitement, parfois sur décision judiciaire,
- ✓ Renseignent l'équipe éducative sur les effets des traitements et les sensibilisent à une attention permanente sur des situations à risques.
- ✓ Elaborent, proposent et assurent la mise en place de protocoles de soin, de gestion des situations d'urgences (agitation) si besoin, avec le médecin psychiatre et le médecin généraliste,
- ✓ Participent activement à « la commission menus ».
- ✓ Préparent le Projet d'Accueil Individualisé et assurent le lien entre le médecin de famille et celui avec qui l'établissement collabore.

## 2<sup>ème</sup> PARTIE

### LA METHODOLOGIE D'ACTION DE L'ETABLISSEMENT

L'offre de services du CEF de Saint-Venant s'organise selon une dynamique double :

- ✓ d'une part, dans une stratégie de parcours (échelle de services) : le placement d'un mineur au CEF y est en effet pensé en plusieurs étapes, de l'accueil à la sortie.
- ✓ d'autre part, dans une stratégie à la carte (réseau de services) : nos prestations de services s'articulent différemment autour de chaque projet personnalisé.

D'une façon générale nous pensons que certaines procédures doivent être explicitées parce qu'elles sont en lien direct avec la qualité et l'efficacité du service rendu au bénéficiaire. Il en est ainsi notamment de l'admission et de l'accueil, de la désignation des référents, de la personnalisation des projets, des modes de relation avec les familles et de l'évaluation des prestations offertes.

#### 2.1- Les différentes étapes du placement

Trois grandes étapes organisées en modules structurent le placement d'un jeune dans notre établissement médico-social et judiciaire.

#### 2.2- La phase d'accueil et d'observation

Cette première phase du placement est principalement l'occasion pour le jeune d'effectuer un bilan de sa situation scolaire, professionnelle et sanitaire (somatique et psychologique). Cette évaluation diagnostique de la situation du mineur s'effectuera essentiellement à l'intérieur du centre. Il en est notamment ainsi au plan scolaire où les tests de niveau seront réalisés dans l'unité d'enseignement. Il en sera encore ainsi pour la mesure des capacités professionnelles à partir des ateliers techniques internes (restauration et service en salle, ferme pédagogique...). Il en sera enfin de même pour ce qui concerne les tests de personnalité et examens de santé réalisés principalement à l'interne sous la conduite de l'équipe thérapeutique du CEF (Médecin psychiatre, psychologues et infirmiers). Tous ces bilans sont classés sous clés au secrétariat, afin de garantir la confidentialité maximale.

L'équipe éducative veille à la sérénité de cette évaluation et tous les éducateurs accompagnent le mineur vers une intégration des règles qui gèrent le vivre ensemble au sein du CEF et qui permettraient au mineur d'évoluer. Cet accompagnement, prémices d'un apprentissage de socialisation, se poursuivra tout au long de la prise en charge.

L'appréciation des potentialités, besoins prioritaires et attentes d'un mineur permet de construire, en équipe interdisciplinaire et en lien avec l'éducateur fil rouge et les représentants légaux, un véritable projet personnalisé. Ce projet sera formalisé dans un document individuel de prise en charge établi avec le jeune et ses parents, partagé avec l'intégralité de l'équipe du centre, dans un délai de quinze jours et sera classé sous clefs, dans son dossier, au secrétariat, dans une armoire sécurisée.

La personnalisation d'un projet et l'octroi d'un temps où, à intervalles réguliers, le mineur est pris en charge individuellement, sont précieux pour donner à chaque adolescent placé le sentiment qu'il est une personne unique.

Le mineur découvre par ailleurs au cours de cette phase que le respect de ses obligations judiciaires et du règlement de fonctionnement lui procure des renforçateurs matériels et sociaux.

La pratique sportive progressive, basée ici sur l'**endurance**, occupe une place particulière au sein de cette phase dans la mesure où elle paraît être un début de réponse aux besoins de santé physique

et psychologique des jeunes accueillis qui, le plus souvent, cumulent les difficultés dans ce domaine.

Le passage de cette première phase à la suivante, non automatique, s'effectue sur la base d'une décision collective et en fonction du respect des obligations spécifiques du placement. Cette décision est communiquée officiellement au mineur par l'équipe de Direction en présence de son référent.

Un rapport initial, incluant les données de la Convention Conjointe de la Prise en Charge<sup>6</sup> (CCPC) est communiqué au Magistrat à l'issue du premier mois de placement ainsi qu'au service de milieu ouvert.

### **2.3- La phase d'activités intensives**

C'est au cours de cette phase que sera mis en œuvre le projet personnalisé de chaque jeune. Parce que la situation d'un mineur n'est pas celle d'un autre, les services qui lui sont rendus prennent ici des formes et des contenus différents : soins complémentaires, aide spécifique pour les mineurs confrontés à des pratiques addictives, accompagnement psychologique individuel, tests d'orientation professionnelle, activités d'utilité sociale, scolarité interne ou externe, visite d'entreprises, initiation aux techniques de recherche d'emploi, ateliers pédagogiques personnalisés, stages de découverte, stages de validation de l'orientation, contrat de travail en alternance ...

Le respect des règles sociales à l'intérieur, **puis à l'extérieur du centre**, et l'assiduité en ateliers internes, en formation ou (et) en stage procurent, là encore au mineur, des renforçateurs matériels et sociaux.

Des réunions de suivi de projet sont mises en place mensuellement à des fins de réajustement. Ils sont formalisés dans les avenants du DIPC.

Le passage de cette seconde phase à la suivante, non automatique, s'effectue, elle aussi, sur la base d'une décision collective et en fonction du respect des obligations spécifiques du placement. Cette décision est communiquée officiellement au mineur, par l'équipe de Direction, et en présence de son référent.

A l'issue de cette phase d'activités intensives, un rapport intermédiaire et le projet de sortie envisagé sont élaborés en concertation avec le S.T.E.M.O et transmis au magistrat placeur.

### **2.4- Le module de préparation à la sortie**

Le projet de sortie est systématiquement travaillé dès l'admission du jeune en lien avec le service de milieu ouvert. Un document intitulé « Projet de sortie » a été élaboré par le CEF

Ce module vise à préparer et à accompagner le jeune dans la perspective de la sortie du centre. Des relais avec les organismes de droit commun (établissements scolaires, Mission Locale, Pôle Emploi, entreprises, foyers, bailleurs sociaux...) seront établis de **concert avec l'éducateur de la P.J.J. et les représentants légaux** de manière à ce que le changement de rythme induit par la fin du placement ne soit pas un facteur de réitération des comportements délinquants.

Un projet de sortie élaboré conjointement avec le mineur, ses représentants légaux et le S.T.E.M.O. est formalisé de manière à en garantir la mise en œuvre.

---

<sup>6</sup> Ce document est en annexe

Un rapport final, établi par le CEF et adressé au S.T.E.M.O., proposant au magistrat une orientation post CEF lui est transmis à minima quinze jours avant la fin du placement.

Un bilan de la prise en charge du mineur au CEF est communiqué à l'établissement ou service qui prend en charge le jeune à la sortie du centre.

Tous les rapports qui sont adressés au Magistrat sont lus par le Directeur de l'établissement au mineur. Les responsables légaux sont également informés du contenu du rapport.

## **2-5 Le dispositif d'accueil au C.E.F de Saint-Venant**

### **2.5.1 But et enjeux**

Que ce soit dans le cadre d'un accueil immédiat (déferrement) ou d'un accueil préparé (aménagement de peine), la procédure d'accueil d'un jeune au CEF a pour but de définir le cadre de la relation qui va réunir l'établissement, le jeune et le cas échéant, sa famille et l'éducateur P.J.J. Lorsque l'accueil d'un mineur incarcéré est envisagé un éducateur et un psychologue du Centre Educatif Fermé lui rendent visite en détention afin se présenter à lui et de lui présenter succinctement l'établissement. Il bénéficiera par la suite d'un temps de dégageant où tous les outils lui seront présentés.

Cette procédure d'accueil doit être particulièrement réfléchi car elle installe le climat, le cadre et la **relation de service** entre le CEF et le jeune. Il s'agit donc pour nous de créer un climat rassurant, de livrer des informations utiles et de sceller, autant que faire se peut, un accord le plus clair possible. C'est également pour ces raisons que la phase de dégageant est mise en place au sein du CEF.

### **2.5.2 L'audience : un temps fondateur du placement**

Un membre de l'équipe de Direction essaye systématiquement d'être présent à l'audience de placement, au cours de laquelle, la décision est signifiée au jeune.

Cette présence physique d'un cadre du CEF permet de comprendre les motifs du placement et de connaître les obligations judiciaires du mineur. Elle permet en outre d'apporter des précisions sur le fonctionnement de l'établissement et les droits et obligations du jeune placé. Elle revêt de surcroît une dimension symbolique forte, médiatisée par le décorum judiciaire.

Dans l'hypothèse d'un placement en urgence et devant l'impossibilité pour la Direction du CEF de se déplacer, il appartient conformément à leur cahier des charges, aux éducateurs assurant la permanence éducative auprès de la juridiction qui prononce la mesure d'assurer la conduite du mineur jusqu'au Centre.

### **2.5.3 L'arrivée du jeune**

Un membre de l'équipe de Direction prend en charge, à chaque fois que possible et en lien avec l'éducateur fil rouge, le mineur au Tribunal ou au sein de l'établissement pénitentiaire. Le dégageant peut commencer à ce moment en fonction de l'heure de sortie du Tribunal, le cas échéant, il est organisé dans les 72 heures qui suivent l'arrivée. A la fin de cette phase et dès l'arrivée du jeune au CEF, il est reçu par l'un des deux Chefs de Service Educatif et par l'éducateur référent. Il est ensuite présenté au Directeur de l'établissement qui le reçoit à son tour, en présence de l'un des Chefs de Service, de l'éducateur référent et d'un infirmier dans la mesure du possible.

L'entretien d'accueil a pour but :

- ✓ d'accueillir et de gérer l'aspect émotionnel produit par le placement dans un cadre contraint,
- ✓ de reprendre, avec le jeune, les motifs et l'objectif de la décision judiciaire,
- ✓ de lui expliquer la place et le rôle de chaque adulte dans l'Institution,
- ✓ de rassembler les informations utiles et les contacts nécessaires.

Le jeune remet au Chef de Service Educatif : portable, argent, cigarettes...

L'éducateur de service accompagne le jeune dans le lieu d'intimité (Domile) qui lui est réservé. Le mineur y dépose ses affaires personnelles.

Une visite du site et les présentations avec les personnes présentes sont alors effectuées. L'éducateur de service effectue ensuite un inventaire d'entrée dans le Domile et un inventaire des effets personnels du jeune. Le nécessaire de toilette est remis au mineur.

La secrétaire classe systématiquement les inventaires et autres documents relatifs à la prise en charge dans le dossier du jeune.

Elle envoie aux parents ou représentants légaux un courrier type précisant les modalités de contact et de rencontre entre le jeune placé et ses représentants, un livret d'accueil et les autorisations médicales.

## **2.6- Les critères de désignation des référents**

La terminologie de référence éducative, qui remonte certes à de nombreuses années, ne recouvre pas pour autant un champ homogène quant aux fonctions et responsabilités qu'elle recouvre. Selon l'article D312-59-10 du Code de l'Action Sociale et des Familles, « La fonction de référent est assurée au sein de l'équipe éducative. », « Elle favorise pour chaque enfant, adolescent, la continuité et la cohérence de l'accompagnement », mais en pratique, le rôle de l'éducateur référent peut être très variable d'un établissement à un autre. C'est pourquoi il nous importe de définir la référence éducative au sein du CEF de Saint Venant.

L'éducateur référent est, pour certains, un « référent de continuité », « un aide-mémoire » ou encore « un point d'ancrage ». La référence éducative est une pratique, une relation personnalisée, un dispositif permettant la confiance, un repère de plus en plus utilisé dans les institutions. L'éducateur référent est un adulte ressource pour le jeune, il est l'intermédiaire entre l'équipe éducative, le jeune et la famille. Il est un repère dans l'équipe pour le jeune et pour les intervenants extérieurs, comme l'éducateur P.J.J., le magistrat, les entrepreneurs, la famille, etc... Il maintient les liens mais aussi les écarts entre les divers interlocuteurs du mineur.

La référence éducative crée la dynamique du travail avec le jeune mais cette relation entre l'éducateur référent et le jeune est une relation parfois « à risque » qui peut conduire à l'enfermement de l'un et l'autre dans une relation professionnelle anaclitique marquée par la confusion des rôles et une illusion de toute puissance.

Cette relation n'est ni une amitié, ni une filiation artificielle mais un rapport professionnel pour lequel l'adulte a des comptes à rendre.

La référence éducative ne peut donc s'envisager sans tiers et le principal tiers n'est autre que l'équipe. La distance dans la relation éducative est donc nécessaire. L'éducateur référent doit rendre des comptes de son travail à l'équipe, il doit aussi l'interpeller s'il se trouve en difficulté pour que l'équipe lui apporte son aide. Le professionnel doit être conscient de ce dont il est porteur. Il y a un vécu, une histoire personnelle et des valeurs tant du côté du référent que du jeune.

L'intention que le référent exprime pour le jeune ne doit pas supplanter le désir de ce dernier.

Les notions de transfert et de contre-transfert spécifiques à la psychanalyse peuvent être utilisées ici pour désigner ce qui relève de l'inconscient dans ce qui se joue entre les uns et les autres.

Au CEF, il y a **deux éducateurs et un psychologue référents par jeune**. Cela permet, pour des questions pratiques en termes d'organisation du travail, d'avoir régulièrement sur le terrain un des éducateurs référents présents. L'idée étant que l'un des référents soit présent à chaque rendez-vous comme le D.I.P.C., les audiences, les rencontres avec la famille. De plus, les référents peuvent, tout au long de la prise en charge du mineur, échanger sur la situation de ce dernier avec deux approches différentes mais qui se complètent tout comme pour la rédaction des écrits.

Les Chefs de Service Educatif, en lien avec le Directeur, nomment l'éducateur référent en réunion d'équipe pluridisciplinaire. La situation du mineur est présentée dans sa globalité en fonction des éléments recueillis (rapport de la P.J.J., échanges téléphonique avec l'éducateur P.J.J., les structures où le jeune fut placé avant son admission au CEF...).

Il faut savoir que pour la référence d'une fille, nous faisons en sorte qu'il y ait une référence masculine et féminine.

Au préalable, le Directeur ou l'un des deux Chefs de Service Educatif, en lien avec ce dernier, lors d'une réunion cadre, discute la référence avec le psychologue.

Il convient de rappeler que les référents sont des acteurs importants du dispositif individualisé. Ils sont à l'interface entre la famille, le mineur, l'équipe pluridisciplinaire, l'éducateur P.J.J. et le Magistrat. Les éducateurs référents sont les garants de la mise en place du projet du jeune. Ils coordonnent les actions et doivent s'assurer qu'elles sont bien réalisées.

La référence éducative a donc pour but d'éviter la multiplication des interlocuteurs dans le souci de rassemblement des informations et des actions. Les éducateurs référents participent à la construction permanente d'un réseau, d'un maillage institutionnel en interne et à l'extérieur. C'est bien le tissage permanent de ce réseau de lien social qui produit pour les professionnels, comme pour les jeunes, le filet de sécurité sans lequel on ne saurait s'avancer dans des actes éducatifs, pédagogiques ou thérapeutiques. A ce titre, la place de référence est logée aux avant-postes de cette construction collective.

Ainsi, principalement, les référents éducatifs au CEF de Saint-Venant :

- ✓ recueillent tout au long du placement les données permettant d'évaluer la situation du mineur au regard de ses besoins et en vue de dresser un bilan. (informations venants : d'autres travailleurs sociaux dont l'éducateur fil rouge, du dossier et du cahier de liaison, de rencontres avec la famille, de tests ou entretiens réalisés par les professionnels thérapeutiques du Centre...) Cela permet d'ajuster ou réajuster la prise en charge éducative du mineur par les professionnels éducatifs.
- ✓ Il est également possible de consulter le dossier du jeune au tribunal pour avoir un autre regard sur la situation du mineur.
- ✓ présentent les besoins du jeune placé, son évolution auprès de l'équipe interprofessionnelle du CEF et des partenaires au cours des réunions, et éventuellement des audiences.
- ✓ sont présents lors des audiences, des rencontres avec la famille, des bilans, des D.I.P.C. et avenants au D.I.P.C.

- ✓ participent à la préparation et à l'élaboration du D.I.P.C.
- ✓ rédigent les écrits professionnels en collaboration avec le psychologue référent et les transmettent au Chef de Service Educatif puis ils sont validés par le Directeur avant d'être transmis au Magistrat et à l'éducateur du milieu ouvert en charge du suivi du mineur sous couvert du Responsable d'Unité Educative.

En ce sens, les premiers critères de désignation d'un référent sont ceux du nombre de jeunes par référent et de la **compétence** dans les domaines suivants :

- ✓ du recueil de données : utilisation de grilles d'observation, de guides d'entretien,
- ✓ de la communication orale interpersonnelle et de groupe : participation à des entretiens téléphoniques, entretiens directs (entretiens d'aide, de recadrage, entretiens familiaux), participation à des réunions de projet, présentation de l'évolution du jeune lors des audiences....,
- ✓ de la communication écrite : rédaction de la partie éducative des rapports et bilans,
- ✓ d'analyse et de synthèse de manière à présenter les données les plus pertinentes aux collègues et partenaires,
- ✓ de la relation, puisque le référent est celui auquel le mineur et les partenaires se réfèrent mais aussi celui qui met en relation (le jeune avec les autres jeunes, le jeune avec les professionnels, le jeune avec sa famille...).

Le troisième critère que nous retenons ici est celui de **l'expérience des professionnels** du CEF : il s'avère en effet que des expériences antérieures sont parfois transférables. Ainsi par exemple, un salarié ayant travaillé des années avec un public en situation de handicap pourra être mieux placé pour appréhender les troubles psychiques d'un mineur.

## 2.7 - La personnalisation des projets

Parce que chaque mineur est différent, il nécessite l'adaptation particulière d'une méthodologie régie par des règles plus générales. Le projet personnalisé est donc l'adaptation des prestations de service du C.E.F de Saint Venant aux besoins de chaque jeune placé. Ainsi par exemple, le projet personnalisé d'un jeune relève d'une stratégie à dominante thérapeutique (prestations de santé en fréquence et en durée) tandis que le projet d'un autre s'inscrit dans une stratégie à dominante scolaire et éducative (ex : scolarisation à hauteur de 15 heures par semaine).

On note que cette personnalisation de l'offre de service est d'autant plus nécessaire en CEF que la durée de placement d'un mineur y est courte : de l'ordre de six mois.

### 2.7.1 L'appréciation des besoins et attentes du mineur placé

L'éducateur mène un entretien de consultation auprès du jeune dont il est référent et auprès des professionnels à l'aide d'un « guide d'entretien » afin que :

- ✓ l'entretien ne soit pas improvisé,
- ✓ le questionnement soit bien centré sur les prestations de service offertes par le CEF de Saint Venant.

Le référent en lien avec l'un des deux Chefs de Service Educatif consulte également les représentants légaux, l'éducateur fil rouge, les autres professionnels en présence sur la situation du jeune. Il étudie également le dossier du mineur.

C'est sur la base de ce recueil de données plurielles que le référent établit un état des lieux des besoins du mineur placé.

### **2.7.2 La détermination de réponses aux besoins repérés**

Le projet personnalisé s'élabore au cours d'une réunion du même nom, réunion technique qui privilégie l'avenir du mineur et la prise de décision le concernant. Cette réunion est animée par l'un des deux Chefs de Services voire le psychologue en leur absence. Une fois les observations de chacun des professionnels déclinées, les analyses apportées à la lumière des hypothèses de travail, les objectifs sont portés au DIPC (Document Individuel de Prise en Charge).

En début de réunion, le Chef de Service donne la parole au référent, qui présente de manière synthétique l'état des lieux des besoins et attentes du mineur.

On reprend ensuite l'examen des besoins et attentes du jeune placé afin d'y apporter, en équipe et à partir des prestations offertes par le CEF, des réponses concrètes.

Les tests, bilans, rapports rédigés par les différents professionnels sont à la disposition des éducateurs et des autres membres de l'équipe afin de pouvoir échanger sur l'opportunité de telle ou telle demande. Puis, ces différents documents sont classés dans le dossier du jeune situé au secrétariat dans une armoire sécurisée, et restent accessibles à l'ensemble des professionnels.

### **2.7.3 La mise en œuvre et le suivi du projet personnalisé**

Le référent et un cadre de l'équipe de Direction effectuent la transmission des informations obtenues au cours de la réunion de projet au mineur et dans la mesure du possible en présence des représentants légaux et de l'éducateur fil rouge. Le projet est formalisé par le Document Individuel de Prise en Charge (D.I.P.C).

Le référent s'assure dans le temps de la mise en œuvre des décisions prises lors de la réunion de projet. En cas de difficulté, il saisit le cadre hiérarchique et envisage avec lui la situation et l'attitude à tenir et si les objectifs sont amenés à être modifiés, un avenant du DIPC est formalisé.

## **2.8- Les modes de relation des mineurs avec les familles**

En fonction des possibilités et sous réserve des prescriptions judiciaires, nous recherchons la participation des familles dans une logique de maintien des liens et d'inscription dans une histoire familiale et de sa compréhension pour le mineur. Pour les jeunes en difficulté avec leur(s) parent(s), un dispositif d'écoute et de soutien peut être proposé et conduit par les psychologues du CEF.

Une salle d'accueil est spécifiquement dédiée aux rencontres avec les familles où celles-ci ont également la possibilité de partager un repas avec le mineur, repas préparé et servi par ce dernier.

La famille (ou le représentant légal) participe à l'élaboration du projet individuel de prise en charge formalisé dans un D.I.P.C. et ses avenants.

### **2.8.1 L'évaluation des prestations**

La recherche de l'efficacité pour un établissement financé intégralement par la collectivité, qui plus est, lorsque celui-ci a vocation à accompagner des personnes en grande difficulté, constitue un devoir impérieux.

## 2.8.2 Champ de l'évaluable

Il serait illusoire de vouloir évaluer un établissement de manière homogène et la loi du 2 janvier 2002 incite les structures sociales et médico-sociales à « évaluer la qualité de leurs activités et des **prestations** qu'elles délivrent ». Dans le domaine professionnel qui est le nôtre, celui des services à caractère relationnel, l'évaluation cherche à réduire l'écart entre les besoins des mineurs (le service attendu), les prestations offertes (le service déclaré) et les prestations effectivement fournies (le service rendu).

## 2.8.3 Objectifs de l'évaluation

Disposer d'une procédure d'accueil identifiée ou d'un dispositif de gestion de crises ne garantit pas que ces prestations soient de qualité mais témoigne d'un souci, d'une préoccupation et d'une rigueur que nous pensons devoir aux jeunes qui nous sont confiés.

L'évaluation de nos prestations a donc pour objectifs :

- ✓ de réduire les insatisfactions des mineurs placés et des partenaires,
- ✓ d'améliorer nos procédures,
- ✓ d'offrir un retour et une valorisation aux professionnels,
- ✓ de mesurer les effets de nos prestations auprès des magistrats, des responsables de la PJJ et auprès d'autres services,
- ✓ de viser la meilleure qualité possible du service rendu aux jeunes,
- ✓ de vérifier in fine le bien fondé de notre projet de service et le cas échéant, de le réviser.

## 2.8.4 Modalités et critères d'évaluation

Dans la mesure où nos prestations sont en effet destinées aux mineurs placés, il semble normal que ceux-ci aient leur mot à dire au sujet de la qualité des services que nous rendons. En ce sens et conformément à la circulaire D.P.J.J. du 16 mars 2007, nous mettons en place un recueil de données, qui prend d'une part, la forme d'un groupe d'expression réuni une fois par semaine et d'autre part, la forme d'enquêtes de satisfaction. Sous forme de questionnaire<sup>7</sup>, cette enquête est réalisée régulièrement auprès des jeunes et de leur famille. Elle est envoyée aux jeunes et à leurs responsables légaux avec une enveloppe timbrée pour le retour un mois après la fin du placement. (cf. questionnaire en annexe).

Les réunions de « temps de parole » répondent au besoin d'avoir un temps pour favoriser l'expression du jeune, mettre en place des projets, des activités, délibérer en groupe des problèmes du quotidien.

Ces réunions se déroulent tous les jeudis midi, elles sont animées par un membre du personnel éducatif et le psychologue.

### Les différents temps :

- ✓ Un échange, un débat sur des questions générales, fonctionnement de la vie quotidienne du groupe de jeune : hygiène, repas, menus, organisation du lieu de vie, des activités, de la régulation de groupe, information sur la vie de l'établissement, etc...

---

<sup>7</sup> Ce document est en annexe

- ✓ Des thèmes plus spécifiques au CEF peuvent être abordés comme les repas, la réfection des locaux, l'aménagement de la salle détente, l'aménagement des rythmes de vie des jeunes comme par exemple la période de l'été, l'organisation des activités non obligatoires, etc... D'autres thèmes peuvent faire l'objet d'une demande de la Direction, de l'équipe.
- ✓ Un temps de libre expression où chaque jeune peut exprimer son opinion, ses envies, ses souhaits pour lui ou pour le groupe. Toute proposition pour rendre la vie plus agréable au sein du CEF peut aussi être exprimée.

Nous complétons cette évaluation subjective par la mise en place d'axes de qualité, d'objectifs et d'indicateurs dans le cadre de l'évaluation interne et de l'évaluation externe.

## 3<sup>ème</sup> PARTIE

### L'ORGANISATION MATERIELLE, HUMAINE ET INFORMATIONNELLE DU CEF

#### **3.1- Les conditions matérielles d'accueil**

##### **3.1.1. Le site et les locaux**

Le site du CEF de Saint-Venant a été conçu en partenariat avec la société **Habitat Logement Immobilier**, premier opérateur du Nord-Picardie en matière d'habitat spécifique. Ce partenaire est par ailleurs à l'origine du montage d'autres CEF (Sainte-Menehould, Ham) et de nombreuses institutions sanitaires et sociales régionales (I.F.S.I de Calais, M.E.C.S. de Berck-sur-Mer, I.T.E.P. d'Abbeville, C.H.R.S. de Béthune et de Calais, S.E.S.S.A.D. de Coulogne, E.S.A.T. de Lanchère, Maison Relais de Dunkerque...).

Le site est entouré d'une clôture constituée de panneaux en treillis plastifiés de couleur verte de 1,90 m de hauteur, surmontée d'une grille de 0,70 m, orientée vers l'intérieur. L'accès au CEF s'effectue par un double portail avec interphone et ouverture télécommandée, formant un sas de cinq mètres de large. Une alarme périmétrique est installée sur le pourtour de la structure et l'entrée des personnes professionnelles se fait à l'aide de badge individualisé.

≈ Partie administrative des locaux :

La partie administrative des locaux située à l'entrée du site regroupe notamment :

- ✓ le secrétariat,
- ✓ le bureau du Directeur du CEF,
- ✓ une salle de réunion,
- ✓ une salle d'accueil.

≈ Partie lieu de vie :

Chaque jeune dispose d'un lieu d'intimité d'une surface de 27 m<sup>2</sup>, composé d'une chambre équipée d'un lit, d'une armoire, d'un bureau, d'une chaise et d'une table de nuit. Attenant à la chambre, le mineur bénéficie d'un coin toilettes, équipé d'une cabine de douche, d'un lavabo et d'une tablette. Le CEF est équipé d'une chambre pouvant accueillir une personne à mobilité réduite.

La cuisine permet par son espace de préparer les repas avec les jeunes, elle est dotée d'un équipement semi-professionnel parfaitement adapté au débit et aux diverses exigences de sécurité sanitaire alimentaire.

La salle de restaurant, attenante à la cuisine offre un espace approprié au nombre de mineurs et de professionnels encadrant les repas.

La lingerie est une pièce, elle aussi spacieuse, aérée et dotée d'équipements semi-professionnels.

#### **3.1.2 Les principaux équipements internes**

L'établissement bénéficie à la fois d'un système de sécurité incendie, d'un système de contrôle d'accès et d'une alarme périmétrique pour lesquels nous avons souscrit auprès de la société CHUBB un contrat de vérification qui nous permet de maintenir à niveau notre installation et d'assurer une efficacité permanente de nos équipements.

L'unité d'enseignement est équipée d'un mobilier scolaire adapté à l'âge des mineurs. Une salle est spécialement destinée aux activités manuelles et culturelles, une autre est réservée à l'accueil des familles.

Est également disponible sur le site en complément d'un terrain multisports, d'une salle de sports d'une superficie de 60 m<sup>2</sup>.

Les passages de tests et accompagnements psychologiques individuels se déroulent dans les bureaux de chacun des psychologues du CEF

Les interventions paramédicales s'effectuent au sein de l'infirmerie parfaitement équipée.

L'atelier thérapeutique relaxation et sophrologie se déroule dans un espace dédié et aménagé à cet effet.

### 3.1.3 Principaux matériels :

#### ☞ Matériel d'entretien :

L'entretien des locaux est assuré à l'aide d'un aspirateur, d'un chariot de propreté et d'une mono-brosse. Celui du linge est réalisé grâce à deux machines à laver et de deux sèche-linges. Nous disposons également d'une table à repasser avec centrale vapeur que les jeunes peuvent utiliser pour leur repassage personnel accompagnés par la maîtresse de maison.

#### ☞ Matériel de bureau :

Le secrétariat de l'établissement est équipé d'un standard téléphonique, d'un ordinateur, d'une imprimante équipée d'un scanner et d'un fax. On trouve dans chaque bureau un ordinateur avec messagerie intranet.

#### ☞ Matériel pédagogique spécifique :

La salle de classe dispose d'un ordinateur réservé, avec accès à Internet sécurisé, d'une imprimante couleur.

La salle de sports du CEF est équipée de matériel de boxe (gants, sacs de frappe, pao, pattes d'ours...), de tapis multisports et de matériel de tennis de table. Des V.T.T. sont également utilisés afin de réaliser des petits parcours de randonnées. Tout ce matériel ne peut être utilisé qu'en présence d'un adulte.

#### ✓ Matériel de cuisine :

La cuisine du CEF est équipée de plaques chauffantes vitrocéramiques, de trois plaques induction, d'une plancha, d'un four à air pulsé-vapeur six niveaux, d'une cellule de refroidissement rapide, d'une table de travail avec frigos, d'une sous videuse, de trois congélateurs, de trois réfrigérateurs, d'un lave-vaisselle, d'une plonge et bac de nettoyage légumes et d'une centrale de nettoyage.

#### ☞ Matériel thérapeutique

L'équipe clinique dispose d'une batterie de tests psychologiques (WAIS III, WISC IV, T.A.T).

Des tables de massages sont utilisées pour l'atelier relaxation.

L'infirmerie est principalement dotée d'un ordinateur pour stocker, visualiser et transmettre l'information médicale, d'une armoire à pharmacie avec fermeture à clef dans laquelle les

médicaments sont mis à l'abri, d'une armoire de rangement, où sont notamment classés les dossiers médicaux et carnets de santé, d'une table d'auscultation, d'un réfrigérateur pour le stockage des vaccins, prélèvements d'urine, vessies de glace.

☞ Matériel de transport :

Nous disposons pour assurer cette prestation d'un véhicule de neuf places et de trois véhicules de cinq places chacun.

☞ Matériel fonctionnel :

Grâce à un ascenseur, l'unité d'enseignement est accessible aux mineurs en situation de handicap moteur.

## 3.2- Les ressources humaines

### 3.2.1 Les compétences opérationnelles disponibles

Nous croyons bon en préalable de préciser que pour nous, le diplôme requis par une convention collective n'est pas un gage indubitable de qualité et que l'expérience d'un professionnel n'est pas à confondre avec son ancienneté dans une grille indiciaire. Par ailleurs, nous pensons qu'une compétence (du latin *competere* : être capable de) ne peut se définir en elle-même mais se rapporte à un objectif dans une situation de travail particulière. Dans cette mesure, lorsque nous avons à recruter un professionnel au CEF de Saint-Venant, nous nous demandons prioritairement quelles compétences sont en l'occurrence requises pour atteindre tel objectif de telle prestation éducative, pédagogique ou thérapeutique.

L'analyse de notre activité tend à montrer que les compétences repérées dans les situations professionnelles au CEF relèvent principalement d'interventions d'ordre **opérationnel** (exemple : proposer des activités scolaires, techniques, sportives, thérapeutiques appropriées à la situation d'un mineur) ou bien d'ordre **relationnel** (exemple : savoir apaiser une situation de tension entre deux jeunes placés).

La formation des membres de l'équipe aux écrits professionnels s'impose également eu égard à cette analyse.

Si les prestations de l'ordre de la surveillance et de la protection concernent en journée l'ensemble des acteurs professionnels du CEF, elles sont principalement assurées la nuit par un binôme composé soit de deux surveillants de nuit qualifiés, soit d'un éducateur et d'un surveillant de nuit qualifié.

Nos prestations éducatives sont mises en œuvre par des éducateurs qualifiés, soit par la voie du diplôme (moniteur éducateur, éducateur spécialisé, éducateur sportif...), soit par la voie de la validation des acquis d'expériences, tandis que les prestations d'animation et de loisirs sont principalement mises en place par un animateur socio-éducatif titulaire d'un diplôme professionnel de niveau III.

Les appels à candidatures se font systématiquement, d'une part, à l'interne à destination de l'ensemble des Etablissements de l'Association, et d'autre part, à l'externe via une publication de l'annonce dans le C.R.E.A.I., dans les A.S.H. ou encore à Pôle Emploi, en fonction du poste à pourvoir.

Les prestations de formation professionnelle du CEF sont dispensées au CEF de Saint-Venant par :

- ✓ des éducateurs techniques titulaires d'un diplôme professionnel et a minima de cinq ans de pratique dans les métiers de la restauration,

Nos prestations scolaires sont animées par un enseignant, affecté par l'Education Nationale.

Un médecin psychiatre, trois psychologues cliniciens et deux infirmiers diplômés d'Etat couvrent l'ensemble des prestations thérapeutiques offertes par l'établissement.

### 3.2.2 L'organigramme et les fonctions

L'organigramme du CEF de Saint-Venant (ci-annexé) clarifie les rapports et les liens hiérarchiques entre les différents salariés de l'établissement.

#### ☞ Fonctions

Pour atteindre l'objectif d'insertion qui nous est fixé, l'employeur associatif doit au préalable déterminer les fonctions de l'établissement et leurs **objectifs permanents**. L'articulation de ces fonctions sera largement déterminée d'une part, via l'organisation de l'activité et d'autre part, par la politique de communication interne de l'établissement.

#### ☞ Services opérationnels

≈ La fonction **éducative** au CEF est vaste et ne se superpose évidemment pas avec le métier d'éducateur spécialisé. Elle doit prioritairement :

- ✓ assurer une présence, une protection et une guidance des adolescents dans les situations de la vie quotidienne,
- ✓ favoriser l'acquisition et la bonne utilisation par le mineur de conduites sociales adaptées,
- ✓ permettre l'apprentissage des actes usuels de la vie sociale et professionnelle,
- ✓ valoriser les jeunes et promouvoir leurs projets.

≈ La fonction de **psychologue** au CEF doit permettre en priorité de :

- ✓ produire des éléments de diagnostic et de compréhension de la personnalité du mineur,
- ✓ transmettre et expliciter ces éléments d'évaluation aux professionnels intervenant auprès des jeunes afin de leur permettre d'opérer des choix d'ordre éducatif ou pédagogique,
- ✓ proposer aux mineurs un espace d'expression et d'écoute individuel ou groupal afin d'apaiser leurs éventuelles tensions ou angoisses,
- ✓ faciliter les interactions entre les professionnels, les mineurs, les parents et les partenaires. Le psychologue est régulièrement en contact avec les divers intervenants qui peuvent travailler avec le jeune placé. L'interlocuteur privilégié est l'éducateur fil rouge, mais le psychologue effectue également des relais avec les professionnels de santé qui ont pu rencontrer le jeune avant son arrivée au CEF (psychologue de l'EPM de Quiévrechain, psychologues d'autres structures P.J.J....) ou qui seront amenés à le rencontrer à la suite du placement,
- ✓ favoriser le travail de réflexion et de compréhension du passage à l'acte ayant conduit au placement en Centre Educatif Fermé.

≈ La fonction **pédagogique** au CEF doit principalement permettre de :

- ✓ réaliser des bilans scolaires et aider les jeunes placés à acquérir des capacités (savoirs, savoir-faire et savoir-être) notamment en référence au socle commun de connaissances et de compétences,
- ✓ garantir aux jeunes de moins de 16 ans une scolarité a minima égale à 15 heures par semaine conformément à la circulaire du 22 février 2005,
- ✓ favoriser au maximum la réintégration des mineurs dans les établissements scolaires de l'environnement.

≈ La fonction **insertion professionnelle** au CEF doit essentiellement permettre aux mineurs de<sup>8</sup>:

- ✓ définir et valider leurs projets professionnels,
- ✓ favoriser leur accès à une qualification professionnelle et à une reconnaissance sociale,
- ✓ réaliser un travail en partenariat avec les dispositifs de droit commun existant.

≈ La fonction **médicale** au CEF doit particulièrement permettre de :

- ✓ garantir la prise en charge sanitaire des mineurs,
- ✓ prescrire les traitements nécessaires,
- ✓ produire un avis sur l'hospitalisation ou le retour d'hospitalisation d'un jeune,
- ✓ conseiller la Direction du CEF en matière de soins et d'éducation à la santé,
- ✓ assurer une mission d'information avec les médecins partenaires du CEF et les magistrats.

≈ La fonction **infirmière** au CEF doit surtout permettre de :

- ✓ élaborer et mettre en œuvre le projet de soin personnalisé des jeunes,
- ✓ organiser le suivi médical en collaboration avec les différents spécialistes,
- ✓ être en étroite relation avec les professionnels de la santé, rédiger et mettre à jour le dossier médical du jeune.
- ✓ rendre compte du suivi de sa santé à toute l'équipe du CEF tout en respectant le secret médical et la dimension du secret partagé.
- ✓ s'assurer que la famille est informée de tout changement relation à l'état de santé du jeune, qu'elle participe à toute décision et qu'elle donne son accord.
- ✓ sensibiliser les jeunes à des comportements sains et à l'importance de prendre soin de soi,
- ✓ travailler à l'adhésion des jeunes à leur traitement, parfois sur décision judiciaire
- ✓ préparer les traitements et surveiller la continuité de l'observance des prescriptions,
- ✓ renseigner l'équipe éducative sur les effets des traitements et les sensibiliser à une attention permanente sur des situations à risques.
- ✓ élaborer, proposer et assurer la mise en place de protocoles de soin, de gestion des situations d'urgences (agitation) si besoin, avec le médecin psychiatre et le médecin généraliste.
- ✓ identifier les besoins de santé des jeunes et détecter les difficultés susceptibles de compromettre leur insertion,

---

<sup>8</sup> Ces documents sont en annexe

- ✓ contribuer au dépistage de situations de maltraitance et de violence,

≈ La fonction **de référent** doit singulièrement permettre de :

- ✓ recueillir des données : utilisation de grilles d'observation, de guides d'entretien<sup>9</sup>,
- ✓ favoriser la communication orale interpersonnelle et de groupe : participation à des entretiens téléphoniques, entretiens directs (entretiens d'aide, de recadrage, entretiens familiaux), participation à des réunions de projet, présentation de l'évolution du jeune lors des audiences diverses...,
- ✓ rédiger la partie éducative des rapports et bilans,
- ✓ analyser et synthétiser de manière à présenter les données les plus pertinentes aux collègues et partenaires,
- ✓ favoriser la relation, puisque le référent est celui auquel le mineur et les partenaires se réfèrent mais aussi celui qui met en relation (le jeune avec les autres jeunes, le jeune avec les professionnels, le jeune avec sa famille...).

#### ☞ Services fonctionnels

≈ La fonction **administrative** doit notamment permettre :

- ✓ d'assurer un accueil téléphonique et physique de qualité,
- ✓ de constituer, mettre à jour, protéger, classer et archiver les dossiers des mineurs placés,
- ✓ de réaliser une présentation soignée des documents à circulation interne et externe (notes, lettres, rapports, tableaux...),
- ✓ de contribuer à la circulation pertinente des informations nécessaire au bon fonctionnement du CEF.

≈ La fonction **transport**, assurée par un cadre, un infirmier ou un membre de l'équipe éducative doit essentiellement permettre :

- ✓ de garantir la présence des mineurs aux rendez-vous extérieurs dont les audiences,
- ✓ de gérer les conduites éventuelles liées aux droits de visite et d'hébergement,
- ✓ d'assurer une représentation du CEF au niveau partenarial.

≈ La fonction **hôtelière** au CEF doit spécifiquement :

- ✓ mettre à la disposition du jeune un espace d'intimité (son Domile) et des espaces collectifs (salle de détente, salle de sports...) et garantir l'entretien de ces espaces,
- ✓ veiller à la quantité, à la variété et à l'aspect diététique des menus,
- ✓ garantir la possibilité de régimes alimentaires,
- ✓ offrir un entretien de qualité des effets personnels des mineurs,
- ✓ fournir du linge de maison et de literie dans les meilleures conditions d'hygiène possibles.

≈ La fonction **management** doit surtout permettre :

---

<sup>9</sup> idem

- ✓ de préserver la sécurité des biens et des personnes,
- ✓ d'élaborer, de mettre en œuvre et d'évaluer le projet d'établissement,
- ✓ d'assurer une bonne communication interne et externe,
- ✓ d'organiser et de contrôler le travail,
- ✓ de favoriser la coopération entre les salariés du CEF,
- ✓ de garantir la qualité des prestations,
- ✓ d'assurer l'équilibre budgétaire de l'établissement.

### 3.2.3 La gestion des personnels

#### ➤ Procédure de recrutement

Le recrutement des salariés du CEF est construit sur la définition d'un profil de poste et d'une référence de qualification ou d'un cursus professionnel correspondant aux attentes. Le recrutement est systématiquement lancé en interne et ensuite élargi en externe.

Le recrutement des postes du Directeur du CEF relève de la compétence du Conseil d'Administration de l'Association et plus particulièrement, du Président et du Trésorier, après sélection des candidatures par le Directeur de l'Association. Pour l'embauche définitive, l'avis de la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse est impératif.

Le recrutement du Chef de Service Educatif et du Chef de Service Vie Sociale est réalisé conjointement par le Conseil d'Administration, le Directeur de l'Association et le Directeur des Etablissements Justice. L'avis de la DTPJJ est également sollicité.

Le recrutement des équipes est effectué par le Directeur de l'Association avec le Directeur des Etablissements Justice et les Chefs des Services du CEF.

Les embauches doivent être prévues suffisamment à l'avance de manière à ce que les services du Siège puissent réaliser les formalités administratives ad hoc (déclaration préalable, établissement du contrat de travail...).

Le contrat de travail est rédigé par les services du Siège dans le respect des dispositions du Code du Travail et de la Convention Collective du 15 mars 1966 en fonction des pièces fournies par le futur salarié (C.V., copie de diplômes, certificats de travail, bulletin n°3 du casier judiciaire...).

L'Association ABCD sollicite auprès de la P.J.J. l'accès au bulletin n° 2 du casier judiciaire mais soumet également à la DTPJJ les recrutements des cadres pour avis préalable.

#### ➤ Soutien et contrôle des salariés

Si la définition de fonctions est une prérogative exclusive de l'employeur, chaque membre de l'équipe de Direction du CEF souhaite s'impliquer de manière à aider les salariés, sans tomber dans une logique de substitution, à assumer leur fonction respective.

Le contrôle des salariés s'effectue de manière à maîtriser l'activité du CEF. Il ne dispense pas de l'autocontrôle.

#### ➤ Evaluation des personnels

L'entretien professionnel est un outil de management utilisé chaque année à l'initiative de la Direction du CEF. Cet entretien a pour but de développer la motivation de chaque salarié au regard

du projet d'établissement, de préparer l'évolution de chaque collaborateur et de contribuer à la gestion prévisionnelle des emplois et compétences.

Moment privilégié de dialogue avec le salarié du CEF, l'entretien revêt un caractère confidentiel. Au plan de son contenu, il se propose d'évaluer :

- ✓ la clarification des missions et responsabilités du poste,
- ✓ le bilan de l'année écoulée,
- ✓ les objectifs de l'année à venir,
- ✓ l'explicitation des souhaits d'évolution professionnelle,
- ✓ les besoins de formation.

#### ➤ Formation

La formation professionnelle demeure pour nous un des investissements les plus fondamentaux pour favoriser l'évolution et l'adaptabilité des réponses institutionnelles aux besoins des bénéficiaires du CEF Elle contribue également à la promotion des acteurs professionnels.

L'élaboration du **plan de formation** doit être pensée en privilégiant **l'ensemble** du CEF et dépasser les seules réponses techniques déclinées sur le mode du stage extérieur. Les formations « intra » (accompagnement des référents, suivi méthodologique des écrits professionnels, gestion des incidents...) nous paraissent en prise avec les préoccupations et situations quotidiennes de travail.

Les salariés du secteur justice ont la possibilité de participer aux journées de formation dispensées par la P.J.J. L'équipe de Direction fera tout son possible pour y inscrire a minima deux salariés.

Si nous croyons à la hausse du niveau de qualification des professionnels du CEF, les ressources de l'Association ABCD affectées à la formation n'étant pas davantage illimitées que les autres, les formations longues et qualifiantes seront de facto davantage accessibles par le biais de congés individuels de formation et (ou) de la validation des acquis d'expériences.

#### ➤ Analyse des pratiques

Cette forme d'aide peut permettre de faire face aux situations psychologiquement éprouvantes au CEF et contribue à la professionnalisation des équipes. De surcroît, elle renforce l'aptitude des salariés à faire face à l'incertitude, caractéristique centrale de l'activité en CEF

A raison d'une fois par mois, elle est un moment de ressource où les praticiens de l'accompagnement en CEF peuvent mettre en commun leur propre expérience et se mettre en position de penser pour agir. La participation de l'ensemble du personnel est obligatoire.

#### ➤ Enrichissement des postes de travail

Nous souhaitons à chaque fois que possible enrichir les responsabilités et les champs d'action professionnels des salariés du CEF car nous pensons que cet enrichissement est mobilisateur et que les potentialités des acteurs d'un établissement sont des variables dignes d'investissement. Ainsi par exemple, des éducateurs techniques peuvent également gérer leur stock et maîtriser les achats de produits, des éducateurs peuvent participer aux audiences, gérer des entretiens avec les familles ou coordonner des projets personnalisés etc.... **Une certaine autonomie permet au professionnel de rester mobilisé.**

### **3.3- L'organisation du temps de travail et de l'activité**

Il n'est de bonne organisation que celle qui atteint ses **objectifs** à l'intérieur d'un cahier des charges. Ces objectifs sont les suivants.

#### **3.3.1 Réfléchir et élaborer**

L'organisation du temps de travail au CEF permet la mise en place de réunions différenciées centrées sur la promotion du mineur (réunions de projet, réunions cliniques...) ou ayant trait à l'organisation (réunions organisationnelle, réunion de direction, réunions de fonctionnement...).

Les projets d'activité sont préparés par les professionnels et portés par l'institution. Chaque éducateur dispose de 2 heures par semaine pour assurer le suivi du jeune dont il a la référence.

#### **3.3.2 Assurer une mise en projet et un suivi individuel**

Les éducateurs désignés référents disposent d'un temps de travail de manière à repérer les besoins et attentes des mineurs, cerner les priorités d'action, élaborer et suivre les projets personnalisés. Cette séquence d'action est indispensable si l'on veut agir sur les principaux registres des attitudes du mineur (cf. cognitif, affectif et conatif).

Pour ce faire, des outils sont formalisés :

- ✓ planning prévisionnel d'activités,
- ✓ trame des écrits professionnels
- ✓ grilles d'évaluation,
- ✓ guide d'entretien,
- ✓ ...

#### **3.3.3 Eduquer, former, soigner et surveiller les mineurs**

De manière à ce que les mineurs puissent se voir proposer des prestations de service qui correspondent à leurs besoins prioritaires de socialisation, de formation et de soins, l'organisation d'une journée type au C.E.F prévoit pour douze mineurs placés :

- ✓ que deux éducateurs soient présents pour effectuer le lever,
- ✓ que trois à cinq professionnels assurent les activités obligatoires (scolaires, techniques, sportives, thérapeutiques) de 9 heures à 16 heures,
- ✓ que trois adultes encadrent la fin d'après-midi et la soirée où des activités « sur adhésion » sont proposées,
- ✓ que deux surveillants de nuit qualifiés (ou un binôme composé d'un éducateur et d'un surveillant de nuit qualifié) garantissent la sécurité des jeunes de 23 heures à 7 heures, voire 8 heures.

Les activités sont organisées, en termes de contenu, de dosage et de progressivité, de manière à favoriser l'implication et la réussite de chaque adolescent placé. Elles sont repérées par le jeune via la mise en place :

- ✓ d'un planning hebdomadaire collectif commenté par le Chef de Service Educatif en réunion de jeunes le lundi matin,
- ✓ d'un planning individuel remis à chaque mineur en début de semaine.

### **3.3.4 Préparer à l'insertion**

L'organisation de l'activité et des temps de travail doit contribuer à permettre aux mineurs de :

- ✓ tenir un effort aussi régulier que possible,
- ✓ participer de manière progressive à des temps d'activités plus conséquents.

Cela implique en la matière :

- ✓ une certaine exemplarité des professionnels du CEF,
- ✓ une mise en place d'activités préparées et animées a minima par un binôme,
- ✓ une coordination de ces activités au cours de réunions ad' hoc.

Les mineurs se voient concrètement proposer à l'intérieur du Centre au cours de la phase d'accueil au minimum :

- ✓ 5 heures d'activités obligatoires par jour,
- ✓ 5 heures de sport par semaine,
- ✓ 15 heures de scolarité hebdomadaires pour les moins de 16 ans.

C'est au cours de la seconde phase du placement que les temps d'activités vont crescendo (du temps partiel au temps plein), via les stages de découverte, puis de validation de l'orientation professionnelle, la scolarisation ou la formation professionnelle à l'extérieur du C.E.F

## **3.4- La politique de communication et d'information**

La communication a une place centrale dans la mesure où elle peut permettre de coordonner les activités, de développer la coopération entre les membres d'une équipe et de favoriser l'adhésion à la culture d'association et d'établissement.

Classiquement la communication interne a pour fonction première d'assurer la circulation des informations, de mettre en commun à la fois un langage, une culture et un ensemble de valeurs communes.

Très clairement, l'équipe de Direction du CEF souhaite favoriser l'épanouissement des salariés en respectant leur besoin d'information et en développant un climat de confiance propice à la responsabilisation.

Cependant, améliorer le fonctionnement interne du CEF n'exclut en rien une communication externe à destination d'une multitude d'interlocuteurs.

### **3.4.1 Communication interne**

La circulation de l'information est indispensable au bon fonctionnement de toute organisation dans la mesure où elle permet d'articuler les fonctions et in fine d'améliorer le service rendu aux bénéficiaires. Elle suppose en préalable un choix et un repérage des différents vecteurs de communication et leur utilité.

### Vecteurs de communication interne du C.E.F

<b>Vecteurs</b>	<b>Utilité</b>
<i>Dossiers des mineurs</i>	Stocker les informations administratives, judiciaires et sanitaires. Les dossiers des mineurs sont classés dans une armoire fermée à clef qui se situe dans le bureau secrétariat.
<i>Cahier des mineurs</i>	Recueillir et regrouper les observations des professionnels à propos de chaque mineur
<i>Bannettes</i>	Transmettre des informations individuelles
<i>Le cahier de transmission professionnel</i>	Transmettre les informations indispensables aux professionnels qui assurent la continuité du service. Ce cahier comporte les consignes, les modifications horaires, le rappel des points de vigilance, les délais de retour des demandes de congés, etc...
<i>Le cahier de liaison de suivi des jeunes</i>	Assurer la continuité des soins et une meilleure prise en charge des mineurs
<i>Le classeur de comptes rendus de réunion</i>	Informers les salariés absents aux réunions Garder une trace écrite
<i>Panneau d'affichage</i>	Présenter les plannings et notes
<i>Registre des D.P</i>	Transcrire les demandes des Délégués du Personnel et les réponses motivées de l'employeur

Les réunions constituent un outil essentiel du travail en équipe, bien qu'ayant des contenus et objectifs divers, elles s'articulent entre elles et sont garantes d'une réflexion collective avant une prise de décision. Elles peuvent être générales, se dérouler en petites unités, être construites ou informelles.

## Dispositif de réunions du CEF

Réunions	Période	Fréquence et durée	Objectifs	Participants	Animateur	Compte rendu
Projet individualisé du jeune	Variable	3 fois / placement D.I.P.C. initial, Avenant au D.I.P.C., Projet de sortie, + Bilans intermédiaires si nécessaire.	Elaborer, suivre le projet de chaque jeune	Educateur P.J.J., Educateurs CEF (co)réfèrent, Psychologue réfèrent, infirmier, enseignant, représentants légaux	Directeur du CEF ou C.S.E.	D.I.P.C.  Diffusion Educateur P.J.J., jeune, parents ou représentants légaux, CEF
Réunion de service, projets jeunes	Mardi après- midi	1 fois / semaine 2h	Elaborer, échanger sur le projet et la situation des jeunes au CEF	Cadre de Direction, Cadre Technique (psychologue), Educateurs, Secrétaire, Maitresse de Maison, Enseignant, Infirmiers, Surveillants de Nuit Qualifiés (si possible)	Directeur du CEF ou C.S.E.	Compte rendu  Diffusion aux personnels
Réunion Cadres	Lundi matin	1 fois / semaine 2h	Point sur le fonctionnement du CEF et du CER, Examen des priorités, Organisation, Gestion de l'effectif, Astreinte, etc...	C.S.E. du CEF et du C.E.R.	Directeur du CEF	Compte rendu Diffusion Cadres de Direction et Directeur de l'Association.
Réunion clinique	Mardi matin	1 fois / semaine 2h30	Situation clinique des mineurs	Cadre de Direction, Cadre Technique (psychologue), Infirmiers, Médecin Psychiatre	Directeur du CEF Médecin Psychiatre	Compte rendu Diffusion aux Cadres et le Médecin Psychiatre
Analyse des Pratiques	Vendredi après-midi	1 fois / mois 2h	Echanger sur les pratiques	Cadre de Direction, Médecin Psychiatre, Cadre Technique (psychologue), Infirmiers, Educateurs, Secrétaire, Maitresse de Maison, Enseignant, Surveillants de Nuit Qualifiés (si possible)	Médecin Psychiatre	Pas de compte rendu
Réunion méthodologique	Vendredi après-midi	1 fois / mois 2h (en dehors des réunions Analyse des pratiques, supervision)	Travailler les activités, les procédures, les méthodes de travail	Cadre de Direction, Cadre Technique (psychologue), Educateurs, Secrétaire, Maitresse de Maison, Enseignant, Surveillants de Nuit Qualifiés (si possible)	Directeur du CEF, C.S.E. ou intervenant extérieur	Compte rendu  Diffusion aux personnels
Réunion Générale	Vendredi après-midi	1 fois / trimestre 3h	Travailler sur les grandes orientations du CEF, de l'Association ABCD, Mobiliser les équipes	Cadre de Direction, Médecin Psychiatre, Cadre Technique (psychologue), Secrétaire, Infirmiers, Educateurs, Maitresse de Maison, Enseignant, Surveillants de Nuit Qualifiés (si possible)	Directeur d'Association, Cadres de Direction à ABCD.	Compte rendu  Diffusion à l'ensemble du personnel
Supervision	Vendredi après-midi	1 fois / mois	Echanger sur les pratiques (préconisations de l'audit sur les risques psychosociaux)	Educateurs, Maitresse de Maison, Enseignant, Infirmiers, Surveillants de Nuit Qualifiés, Secrétaire.	Intervenant extérieur	Pas de compte rendu Bilan au trimestre avec le Directeur de l'Association.
Reporting	Vendredi	1 fois / semaine	Echanger entre les Cadres sur les éléments majeurs. Ce reporting comporte, la vie des jeunes au CEF, les ressources humaines, et toutes informations utiles à l'astreinte.	Cadres de Direction	Directeur du CEF	Compte rendu transmis chaque semaine au Directeur de l'Association.

### **3.4.2 Communication externe**

Notre inscription dans l'espace public, la diversité de nos interlocuteurs et l'impact de la chaîne de leurs interventions sur le fonctionnement du CEF nous invitent à développer une politique de communication externe. Celle-ci vise bien évidemment à informer et être informé, mais également à créer, maintenir ou réguler une relation partenariale.

Sur ce thème, notre état d'esprit se traduit par l'ouverture, la lisibilité et la volonté de coopérer sans confusion.

Avec les familles, nous communiquons dès l'admission via l'envoi du livret d'accueil. Notre méthodologie de projet individualisé permet ensuite d'associer les parents aux décisions. Notre organisation de l'espace (cf. salle dédiée) leur offre un contexte favorable au dialogue.

Les Magistrats sont destinataires du projet d'établissement, nous communiquons par ailleurs avec eux, hors audiences, via l'envoi de rapports, de notes d'information, d'incidents et de l'ensemble des bilans du mineur.

Nous communiquons avec les Directions Territoriale et Interrégionale de la P.J.J. par l'envoi régulier de données relatives à notre fonctionnement (projet, règlement de fonctionnement, effectif, rapport d'activité, suivi d'audit ...) et en participant aux réunions thématiques organisées.

Avec les services de milieu ouvert de la P.J.J., nous communiquons sur le projet du mineur placé avec pour objectif de faire le point complet, d'échanger sur la situation du mineur et de dégager des stratégies éducatives partagées afin de faire évoluer sa situation de façon positive et de préparer son projet de sortie.

Nous rencontrons sur le site du CEF les Services de Gendarmerie du ressort, des assesseurs, les avocats du Barreau de Béthune, des étudiants d'écoles d'éducateurs...

### **3.5- Le Comité de pilotage**

Instance clé de contrôle et d'évaluation du fonctionnement du CEF, il a pour objet :

- ✓ de faciliter l'implantation et la reconnaissance du CEF sur le territoire,
- ✓ la coordination des différents partenaires et acteurs,
- ✓ l'analyse de l'activité.

Il est composé du Président de l'Association ABCD, et de l'Administrateur Délégué du CEF, de la Direction des Etablissements et Services, de la Direction du CEF, du Directeur Territorial de la P.J.J, de membres de la Juridiction du secteur, d'un Adjoint au Maire, d'un Officier de la Brigade locale de Gendarmerie, de l'Inspecteur d'Académie, d'un représentant d'un service de milieu ouvert...

Le Comité de Pilotage se réunit au minimum une fois par an et peut se réunir en cas de difficulté, un compte-rendu est transmis à tous les membres du comité de pilotage.

### **3.6- Veille institutionnelle et prospective**

#### **3.6.1 Veiller pour prévenir**

En lien avec le Direction des Etablissements et Services de l'Association ABCD, la Direction du CEF, les membres du C.H.S.C.T. et de la commission des Risques Psycho-Sociaux, la veille institutionnelle permet d'analyser les points forts et les fragilités d'une structure, de faire évoluer

les pratiques (en lien avec les évaluations interne et externe) et de préparer la prise de décisions en réduisant le risque de s'engager dans une voie sans issue. Il est nécessaire de dégager du temps afin de produire des **indicateurs** relatifs :

- ✓ à l'évolution des caractéristiques des mineurs placés,
- ✓ à l'importance de la liste d'attente,
- ✓ à la perception du fonctionnement du CEF par ses principaux partenaires,
- ✓ aux relevés d'incidents et leur répétition,
- ✓ à la volonté des personnels d'engager des formations,
- ✓ à la pertinence des procédures,
- ✓ à l'absentéisme et l'analyse de ses motifs.

### **3.6.2 Posséder une capacité prospective**

Dans un contexte de restriction des dépenses publiques et d'affirmation progressive des bénéficiaires, il est important pour un établissement de se projeter dans l'avenir, d'anticiper sur les pistes de développement et d'améliorer son offre de services. Cette capacité va bien évidemment dépendre des informations que nous parviendrons à recueillir, puis à analyser sur les besoins de l'environnement. Pour ce faire, l'Association ABCD et le CEF souhaitent se situer au cœur d'un réseau relationnel élargi et se montrer capables de s'adapter aux changements.

Cette adaptation ne pourra être possible que si le présent projet est continuellement évalué. Pour ce faire, ce travail réalisé et validé en commun doit être poursuivi par le biais des fiches actions mises en place.

Des groupes de travail doivent continuer à travailler ces fiches sous le management et la responsabilité du futur Directeur de l'établissement.